



Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest



Sous le parrainage du Commissaire en charge de la Sécurité
Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME)
de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA)

15-17 septembre 2015

Ouagadougou, Pacific Hôtel

Avec le soutien de :



BIOPAMA

Sommaire

Sommaire	2
Résumé exécutif	4
Introduction.....	6
Contexte et historique.....	6
Les enjeux du Forum	7
Des participants représentatifs de la diversité des acteurs locaux de la conservation	9
Approche méthodologique pour accompagner l'émergence d'une dynamique de plaidoyer.....	11
Déroulement du forum	12
SESSION 1 : S'organiser pour porter un plaidoyer : 3 études de cas.....	14
Le réseau EAGLE	15
Les Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) ou comment redécouvrir les capacités de conservation des communautés	17
La stratégie nationale d'engagement (SNE), expérience au Togo	20
Témoignage sur la promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori au nord du Bénin et de son apport au niveau régional	22
SESSION 2. Elaborer des messages de plaidoyer : des travaux de groupe par site puis par pays	24
SESSION 3. Dialoguer avec des décideurs techniques et politiques	27
Conclusion : Les acquis et les perspectives du Forum	29
Annexes	30
Les messages nationaux	30
Synthèse des messages clés pour le Niger	30
Synthèse des messages clés pour la Côte d'Ivoire	31
Synthèse des messages clés pour le Bénin.....	32
Synthèse des messages clés pour le Togo.....	33
Synthesis of key messages - Ghana	34
Synthèse des messages clés pour le Burkina Faso	35
Lecture des messages clés élaborés par les participants au Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest.....	36
Une déclaration régionale	39
Déclaration des acteurs locaux sur les initiatives locales de conservation.....	39

Projet de feuille de route par pays et à niveau régional	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Bénin.....	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Burkina.....	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour la Côte d'Ivoire	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Ghana	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Niger	42
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Sénégal	43
Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Togo.....	43
Pistes d'opérationnalisation pour les messages régionaux	43
Liste des participants au Forum des initiatives locales de conservation et contacts.....	44
Discours d'ouverture de Jean-Marc GARREAU	50

Résumé exécutif

Le forum sous-régional des initiatives locales de conservation a été organisé par le programme Aires protégées pour l'Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN. Il s'inscrit dans le cadre des programmes de renforcement des capacités de la société civile ouest africaine (PPI, TC-AO, BIOPAMA), dans la continuité des acquis de la première édition, organisée en 2010. Il s'est tenu à Ouagadougou du 15 au 17 septembre 2015 avec le soutien du FFEM (Programme PPI, Projet TC) et de l'Union Européenne (Programme BIOPAMA), sous le parrainage de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à travers le Commissaire chargé de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME).

Ce forum s'inscrit dans un processus de valorisation des résultats et de construction d'un plaidoyer par les acteurs locaux en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. Il a visé à tirer un bilan des interventions de la société civile en réponse aux grands défis actuels de la gestion des ressources naturelles, partager et valoriser les expériences, pratiques et savoir-faire et s'interroger sur les conditions d'un changement d'échelle afin de passer d'initiatives locales à des stratégies et politiques territoriales (nationales et supranationales).

Il a réuni 107 acteurs locaux issus de dix pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal, Togo, Cameroun, Suisse et France) et représentatifs de la diversité des acteurs intervenant dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles :

- ONG de conservation
- collectivités locales
- instances communautaires
- chefs coutumiers
- services déconcentrés de l'Etat
- décideurs des ministères et de l'UEMOA
- personnes ressources
- partenaires techniques et financiers

Les travaux se sont déroulés sur trois jours articulés autour de deux temps : des échanges en plénière et travaux de groupe pour la formulation des messages clé aux échelles locales, nationale et régionale et la rédaction de la déclaration finale, et une journée de dialogue consacrée au partage de ces messages avec des décideurs nationaux et régionaux. En parallèle, une séance de projection de films sur les initiatives locales de conservation a été organisée à l'attention des décideurs et des partenaires techniques et financiers.

La première séance plénière a été consacrée à des présentations et des échanges d'expérience autour des modes de coalition d'acteurs (plateforme, association, réseau..) permettant de développer la collaboration et de structurer un dialogue autour d'une problématique en fonction d'une vision et d'intérêts communs pour porter une dynamique de plaidoyer à des échelles nationale ou régionale.

Les travaux de groupes ont ensuite permis aux participants d'élaborer des messages clés basés sur les résultats et impacts de leurs interventions de terrain. Cette réflexion fut menée en premier lieu à l'échelle de chaque acteur ou site d'intervention, puis élargie aux participants issus d'un même pays pour la formulation des messages à l'échelle nationale. Ces différents messages nationaux ont été par la suite présentés, débattus et synthétisés au cours d'une séance plénière en vue d'alimenter la déclaration finale qui a été présentée aux décideurs durant la séance de dialogue.

Les décideurs présents ont souligné, d'une part l'intérêt de l'approche du forum inscrite dans une démarche de capitalisation et de valorisation des expériences, et d'autre part la pertinence des messages portés par les acteurs locaux qui rejoignent les enjeux et les orientations défendues par les ministères en charge des questions environnementales en faveur d'une implication accrue de la société civile dans les questions de conservation et de valorisation durable des ressources naturelles. Ils ont apprécié la déclaration du forum et sa volonté de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, tout en invitant les participants à identifier des pistes d'actions concrètes permettant de rendre les éléments de la déclaration plus opérationnels afin qu'ils puissent être pris en compte dans les politiques et programmes nationaux. Ils ont à cet effet formulé les recommandations suivantes :

- partager les messages à l'occasion du forum de la conservation de l'UICN-PACO en novembre 2015 à Bamako,
- mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de ces messages,
- accentuer la coordination multi partenariale pour plus d'efficacité.

Les échanges qui ont suivi ont abouti aux deux orientations suivantes :

- la nécessité de porter la déclaration formellement au niveau des Etats concernés,
- la pertinence de mettre en place un cadre pérenne de concertation au niveau sous régional réunissant les acteurs locaux et nationaux. A cet effet, un groupe de réflexion représentatif des participants a été constitué.

Introduction

Contexte et historique

Le 1^{er} forum des ONG environnementales d'Afrique de l'Ouest organisé par l'UICN PACO et ses partenaires (MAVA, AFD) en 2010¹ à Ouagadougou avait mis en lumière la diversité des acquis de la société civile en matière de conservation et identifié les défis auxquels faisaient face les acteurs de la société civile environnementale pour professionnaliser leurs approches, étendre et pérenniser leurs actions.

Le soutien des partenaires techniques et financiers à la société civile ouest-africaine s'est poursuivi et élargi pour s'adapter à de nouveaux enjeux (prise en compte de la dimension liée à la lutte contre le changement climatique, le commerce illégal de la faune et de la flore, la sécurité alimentaire, l'égalité des genres) et intégrer de nouveaux acteurs, issus notamment des réformes institutionnelles

en faveur de la décentralisation et de l'implication du secteur privé.

De nouveaux acteurs ont par ailleurs émergé, qu'il s'agisse des acteurs décentralisés ou des opérateurs du secteur privé. Il est dès lors indispensable de les intégrer dans les dynamiques en cours relatives à la gestion des ressources naturelles par lesquelles ils sont désormais pleinement concernés.

Dans cette perspective, le programme Aires Protégées du PACO coordonne plusieurs projets visant à i) renforcer les capacités des acteurs locaux de la conservation, ii) mettre en œuvre des actions concrètes de protection de l'environnement iii) favoriser l'amélioration de dispositifs de gouvernance et de gestion partagées et iv) expérimenter des approches pilotes de développement territorial intégré : le Programme de Petites Initiatives, le projet de Gestion des Territoires de Conservation en Afrique de l'Ouest, le projet de Gestion Transfrontalière des Ressources Naturelles (GTRN_PAPE-WAPO) et le programme BIOPAMA.

Ces cinq dernières années, les initiatives locales appuyées en Afrique de l'Ouest dans le cadre du projet Territoires de Conservation (TC) et du Programme de Petites Initiatives (PPI) ont permis de renforcer la dynamique de structuration institutionnelle des associations bénéficiaires (renforcement des ressources humaines des ONG, développement de nouveaux outils et d'approches pour la gestion des ressources naturelles).

La mise en œuvre de ces projets a fait évoluer les actions en matière de conservation, en particulier dans un contexte de décentralisation et de transfert des compétences en cours dans la plupart des pays

Le projet Gestion des Territoires de Conservation (TC) en Afrique de l'Ouest (2012-2015) a pour objectif de promouvoir la gestion effective d'espaces naturels remarquables par des instances de gestion territoriale locales, décentralisées ou communautaires, en association avec des ONG de conservation et les populations locales, sur 7 sites de 5 pays d'Afrique de l'Ouest.

Il vise à renforcer la capacité institutionnelle, opérationnelle et financière de 7 ONG locales ; renforcer les capacités des instances de gestion territoriale locales ; mettre en œuvre des actions de conservation d'espaces naturels remarquables sous la maîtrise d'ouvrage des IGTL décentralisées ou communautaire, avec l'appui technique des ONG locales et des services techniques d'Etat, en association étroite avec les populations locales ; capitaliser et diffuser les enseignements acquis sur les sites auprès des décideurs politiques, et les prendre en compte dans l'adaptation et la mise en œuvre effective des politiques publiques.

Dans les sites identifiés, des synergies d'action entre les ONG de conservation et les IGTL se sont mises en place pour une prise en compte de la question de la conservation d'espaces naturels dans la planification territoriale.

concernés.

¹ https://cmsdata.iucn.org/downloads/rapport_de_capitalisation_forum.pdf

Les forums nationaux organisés dans le cadre de ces projets ont mis en valeur la capacité d'adaptation des ONG aux enjeux actuels de la conservation à travers la mise en œuvre d'une large diversité d'initiatives. Ils ont également souligné le besoin de sécuriser des ressources pérennes, de consolider des partenariats à l'échelle locale et de s'inscrire dans des stratégies nationales.

Les enjeux du Forum

Le Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest s'inscrit ainsi dans la continuité des activités conduites par l'UICN. Il vise à tirer un bilan des interventions de la société civile en réponse aux grands défis actuels de la gestion des ressources naturelles, à partager et valoriser les expériences, pratiques et savoir-faire des acteurs locaux, à s'interroger sur les conditions d'un changement d'échelle afin de passer d'initiatives locales à des stratégies et politiques territoriales à différentes échelles (régionales, nationales) et à dégager des perspectives pour la poursuite des programmes d'appui à la société civile.

Il s'appuie sur les résultats du processus de capitalisation participatif conduit dans le cadre du projet TCAO. En effet, le bureau d'étude IRAM a été mandaté entre août 2014 et septembre 2015 pour accompagner les acteurs des sept sites dans la **capitalisation des approches et outils développés en matière de gouvernance et gestion partagées et de développement local**.

Cette mission a permis **pour chacun des sites, l'élaboration de produits de capitalisation (3 documents écrits et 4 films)²**. Au mois de juillet 2015, l'ensemble des acteurs du projet se sont réunis pour partager ces enseignements et produire une note de synthèse capitalisant les acquis et les leçons.

Le Forum des initiatives locales de conservation de Ouagadougou s'est ainsi construit sur cette base de connaissances capitalisées et ce processus en cours **pour réfléchir à des messages de plaidoyer à porter à une échelle nationale voire régionale**.

En outre, il apparaissait important d'élargir la participation aux associations appuyées par le PPI, car étant dans une dynamique similaire, ainsi qu'aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes (élus, services techniques déconcentrés).

La volonté de l'UICN pour ce Forum était **véritablement d'impliquer et d'associer les décideurs et les partenaires techniques et financiers (PTF)** afin de mieux les informer des acquis et impacts générés sur le terrain par les interventions des acteurs locaux dans une perspective de renforcement du soutien de ceux-ci, en faveur des acteurs locaux pour une meilleure gestion des ressources naturelles (GRN).

Depuis 2006, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial finance le Programme de Petites Initiatives (PPI) dont l'exécution est assurée par le Comité Français de l'UICN avec le soutien de l'UICN PACO. Ce programme permet de financer et renforcer les capacités de la société civile de 26 pays africains dans la mise en œuvre de projets de terrain permettant de conserver une biodiversité rare et menacée et/ou de lutter contre les changements climatiques tout en contribuant au développement socio-économique des communautés bénéficiaires d'un appui financier et technique de la part du programme. L'attribution de la subvention se fait sur la base d'un processus sélectif. L'accompagnement des bénéficiaires inclus des appuis sur des aspects techniques en lien avec les thématiques d'intervention des projets et sur des sujets plus transversaux (montage et gestion de projets, gouvernance associative, développement organisationnel, etc.), le renforcement de la capacité globale d'influence des organisations de la société civile sur les choix environnementaux des pays dans lesquels leurs projets sont mis en œuvre, etc.. Enfin l'objectif du PPI vise à partager et diffuser les expériences et bonnes pratiques entre les différentes organisations de la société civile africaine concernées sur ces questions de conservation de l'environnement.

²

http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/ap/projets_et_thematiques/societe_civile_et_initiatives_locales_de_conservation/le_projet_territoire_de_conservation/

Les objectifs et produits attendus du Forum

Les objectifs spécifiques du forum étaient :

- de partager les résultats atteints, les impacts et les bonnes pratiques générés par les acteurs locaux de la conservation en Afrique de l'Ouest ;
- d'identifier les limites et obstacles existants et les conditions d'un changement d'échelle afin de passer d'initiatives locales à des stratégies et politiques nationales ;
- de permettre une meilleure coordination et collaboration entre les partenaires et acteurs contribuant à la GRN ;
- de susciter l'engagement des décideurs nationaux et régionaux à accompagner les initiatives locales pouvant être promues à une plus grande échelle (nationale et/ou régionale).

Les résultats attendus :

- Les résultats atteints, les impacts, les bonnes pratiques générées par les acteurs locaux de la conservation en Afrique de l'Ouest sont connus par les décideurs et leur visibilité est améliorée ;
- Les acteurs de la conservation en Afrique de l'Ouest se connaissent mieux et des synergies d'action à différentes échelles émergent ;
- Les décideurs (politiques, techniques et financiers) et autres personnes ressources sont convaincus et s'engagent à soutenir les initiatives locales de conservation pour une mise à l'échelle nationale et/ou régionale.

Les produits attendus:

- Des messages clés à adresser aux décideurs techniques et politiques ;
- Une déclaration sur la contribution des initiatives locales aux stratégies nationales de GRN ;
- L'émergence de coalitions d'acteurs à différentes échelles chargées de mettre en œuvre la démarche de plaidoyer.

Des participants représentatifs de la diversité des acteurs locaux de la conservation

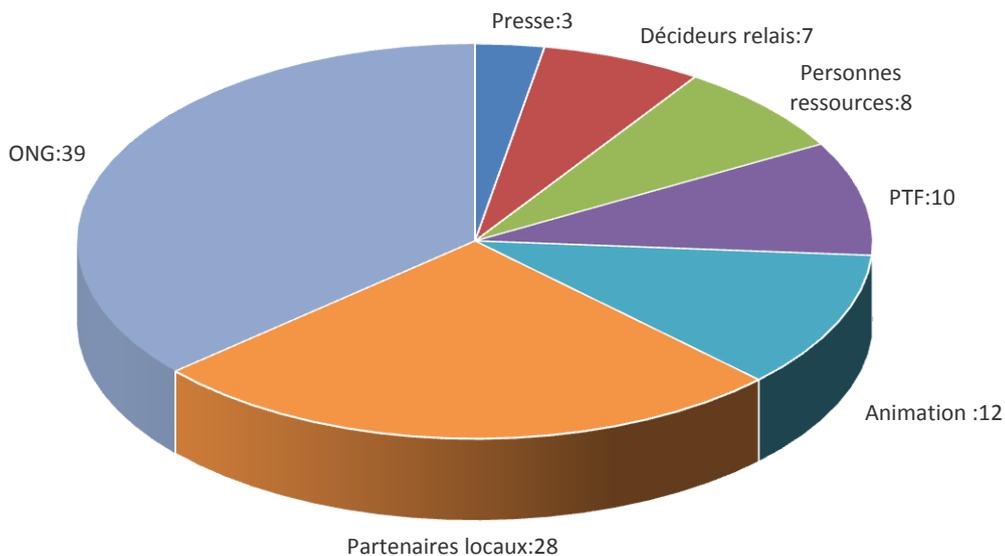


Durant trois jours, le Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest a réuni 107 acteurs locaux issus de dix pays (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Togo, Sénégal, Cameroun, France, Suisse) et représentatifs de la diversité des acteurs intervenants dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. L'assistance comprenait des responsables d'ONG et d'organisations communautaires, des élus et techniciens de municipalités, des agents des services déconcentrés, des représentants du secteur privé, des décideurs des ministères en charge de la mise en œuvre des politiques locales de conservation et de GRN.

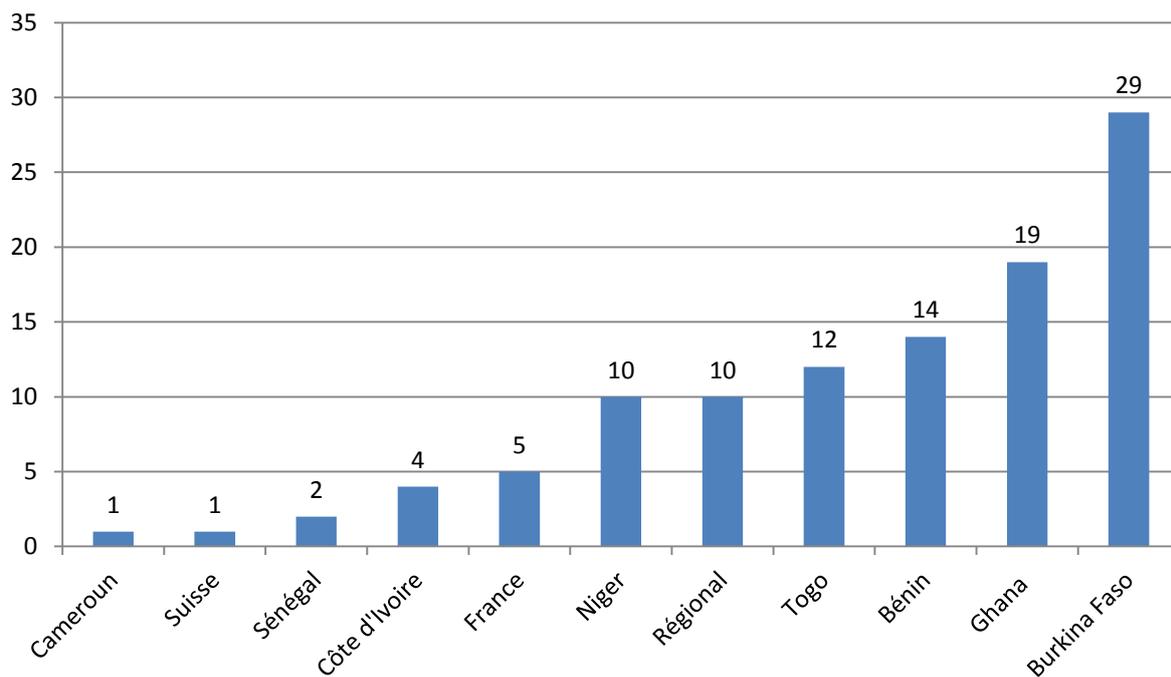
Au sein de ces acteurs réunis autour des enjeux de conservation et de développement durable, une dizaine de personnes ressources (UICN ou indépendants) ainsi que des partenaires techniques étaient présents pour appuyer et renforcer la réflexion. Le forum a noté la présence de la représentante du FFEM qui soutient le PPI et le projet TCAO.

La configuration prévue pour le troisième jour laissait une part importante à un échange entre les acteurs locaux et les décideurs des ministères et institutions relais aux échelles nationales en charge de la mise en œuvre des politiques nationales de gestion des ressources naturelles et de développement local, ainsi que les partenaires techniques et financiers. La situation de crise sociopolitique survenue au Burkina Faso a perturbé les travaux à partir de la soirée du 16 et empêché le déplacement de toute la diversité des autorités et partenaires techniques et financiers attendue pour le 17 septembre. Une séance de dialogue s'est ainsi tenue en présence de 5 autorités nationales.

Effectifs des participants selon les structures représentées



Pays d'origine des participants au Forum



Approche méthodologique pour accompagner l'émergence d'une dynamique de plaidoyer

Une approche proactive pour formuler des messages de plaidoyer

L'approche méthodologique choisie pour ce Forum visait à stimuler la réflexion au sein des organisations partenaires et initier **une approche proactive de formulation des messages de plaidoyer basés sur les résultats et impacts** des actions de conservation qu'ils ont développées sur le terrain.

Elaborer des messages de plaidoyer : poursuivre un processus de réflexion basé sur les résultats

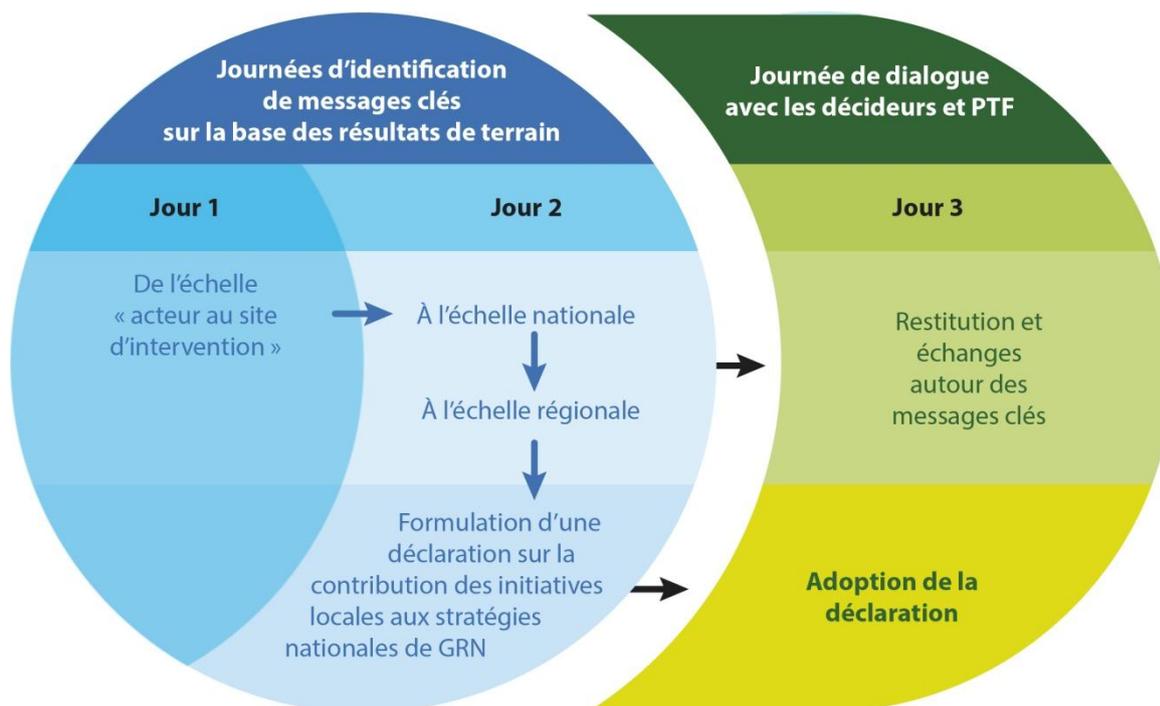
L'élaboration des messages de plaidoyer a découlé d'un processus de réflexion se jouant en quatre grandes étapes :

1. Une analyse des interventions de terrain, de leurs résultats et impacts,
2. L'identification des messages et leur priorisation en fonction de leur pertinence et faisabilité,
3. L'identification des destinataires et une formulation en fonction des cibles,
4. La priorisation des messages nationaux identifiés pouvant être portés à l'échelle régionale.

Cette démarche de formulation a été facilitée pour les organisations bénéficiaires du projet TC de l'UICN qui avaient enclenché cette démarche d'analyse des résultats et des pratiques tout au long de l'année 2015 en participant à la capitalisation de leur projet. Ceci leur a permis d'avoir un recul sur leurs pratiques, d'analyser les résultats et les impacts de leurs activités. Cette base de connaissances capitalisées a constitué un atout pour leur permettre d'identifier et prioriser les messages de plaidoyer en vue de renforcer la gestion durable des ressources naturelles et les actions de conservation.

Les organisations bénéficiaires du programme PPI n'avaient pas participé à cette démarche de capitalisation, pour autant, les travaux conduits au cours du Forum leur ont permis également de formuler des messages de plaidoyer sur la base de leurs expériences et analysent les résultats atteints.

L'approche proactive consiste à identifier un problème posé (dans notre contexte, à l'environnement par exemple) sur lequel la personne a le souhait et/ou la responsabilité (en tant qu'acteurs associatifs) d'agir, de l'analyser, de lui trouver des solutions et de les proposer aux parties concernées. Les messages de plaidoyer qui en découlent visent à influencer la prise de décisions aux niveaux local, provincial, national et/ou international. Ils peuvent regrouper un grand nombre d'activités spécifiques à court terme pour arriver à une vision du changement dans le long terme. Le plaidoyer consiste en différentes stratégies et se pratique pour défendre, non pas ses propres intérêts (contrairement au lobbying), mais ceux d'un groupe. Il s'agit d'argumenter et d'attirer l'attention d'une communauté sur une question importante en vue d'orienter les décideurs vers une solution. et mettre un problème à l'ordre du jour.



Déroulement du forum

Les travaux se sont déroulés sur trois jours articulés autour de trois temps : des présentations en plénières sur les modalités d'organisation pour élaborer et porter une démarche de plaidoyer (Session 1), des échanges en plénière et travaux de groupe pour la formulation des messages clés aux échelles locales, nationale et régionale et la rédaction de la déclaration finale (Session 2), et une journée de dialogue consacrée au partage de ces messages avec des décideurs nationaux et régionaux (session 3). En parallèle, une séance de projection de films sur les initiatives locales de conservation a été organisée à l'attention des décideurs et des partenaires techniques et financiers.

Suite à l'ouverture des travaux par Monsieur Jean Marc Garreau, Coordinateur des programmes pour l'Afrique Centrale et Occidentale de l'Union internationale pour la conservation de la nature, (UICN-PACO), qui a souligné la diversité des participants et l'importance des approches inclusives et concertées, l'équipe de l'UICN a présenté le contexte, les enjeux et la méthodologie adoptée dans le cadre de ce forum.

La première séance plénière a été consacrée à des présentations et des échanges d'expérience autour des modes de coalition d'acteurs (plateforme, association, réseau..) permettant de développer la collaboration et de structurer un dialogue autour d'une problématique en fonction d'une vision et d'intérêts communs pour porter une dynamique de plaidoyer à des échelles nationale ou régionale.

Les travaux de groupes ont ensuite permis aux participants d'élaborer des messages clé basés sur les résultats et impacts de leurs interventions de terrain. Cette réflexion fut menée en premier lieu à l'échelle de chaque acteur ou site d'intervention, puis élargie aux participants issus d'un même pays pour la formulation des messages à l'échelle nationale. Ces différents messages nationaux ont été par la suite présentés, débattus et synthétisés au cours d'une séance plénière animée par Monsieur Frédéric DJINADJA, coordinateur de la « plateforme foncier Togo », en vue d'alimenter la déclaration finale. Le comité de rédaction de la déclaration finale s'est réuni en soirée les 15 et 16 septembre sous la présidence de Monsieur Ahmad DJIGA, juriste membre de la commission « Droit de

l'environnement » de l'UICN et a rédigé le texte introductif de la déclaration, distribué aux participants.

La séance de dialogue, facilitée par Monsieur Mamadou HONADIA intervenant en qualité d'expert indépendant eut lieu en présence de représentants des décideurs nationaux du Ghana, Togo, Bénin, du Niger et Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur Cletus NATEG, responsable des opérations au Département de la Faune au sein de la Commission des Forêts au Ghana. Les représentants des participants de chaque pays ont présenté les messages et Monsieur Inza KONE, personne ressource (Côte d'Ivoire) et Madame Marie DOSSOU de l'ONG Nature Tropicale (Bénin) ont lu la déclaration finale.

SESSION 1 : S'organiser pour porter un plaidoyer : 3 études de cas

Au cours de cette première session, des intervenants externes sont venus présenter des études de cas qui ont permis aux participants d'avoir un aperçu de la diversité des approches en réseau. Ces approches permettent de valoriser les résultats des interventions et porter des messages de plaidoyer à des échelles nationales ou régionales, en vue de renforcer les mesures de conservation.

Cette séance consacrée aux modes de structuration avait pour objectif de présenter des exemples de coalitions d'acteurs de la société civile permettant de développer la collaboration et de structurer un dialogue autour d'une problématique en fonction d'une vision et d'intérêts communs.

La fédération est un processus de construction collective de questions, de visions, d'objectifs, d'actions et de décisions à l'échelle d'un territoire qui peut être local, national régional voire international. Cet enjeu émerge généralement à mesure que le nombre d'OSC intervenant dans une même zone ou sur une même thématique s'accroît et que se renforcent les besoins de professionnalisation.

Cette réflexion à mener en complément de la formulation des messages clés est indispensable à la construction d'une véritable dynamique de plaidoyer, première étape dans la construction de coalitions d'acteurs à différentes échelles capables de bâtir une stratégie de plaidoyer.

Trois initiatives ont ainsi été présentées. Elles ont en commun de réunir des acteurs pour structurer une dynamique de dialogue et porter des messages. Elles ont cependant des objectifs, des échelles et des statuts différents.

Le réseau EAGLE³

Par M. Mensah AKOMEDI, juriste et auditeur en droit et politique de l'environnement. Il est actuellement chargé du projet d'Appui à l'application de la Loi sur la Faune et la Flore (TALFF) au sein de l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-TOGO) qui regroupe 26 associations togolaises.



Le **réseau EAGLE** (réseau des Eco-Activistes pour la bonne Gouvernance et l'Application de la Loi) existe depuis 2013, son siège est à Nairobi au Kenya. Il se compose de 10 ONG nationales⁴ localisées dans différents pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces organisations luttent contre la criminalité faunique, le renforcement de la bonne gouvernance, l'application de la loi et la mise en évidence de cas de corruption. Chaque ONG est enregistrée comme association et s'engage à faire appliquer la loi et respecter les normes EAGLE. Son militantisme, sa formule originale et les résultats atteints ont fait la réputation du réseau sur le plan international. Au Togo, il est mis en œuvre par l'ONG ANCE.

Au départ de la création du réseau EAGLE, le constat d'une faune africaine en crise est posé (60% d'éléphants de forêt perdus en une décennie, une diminution de 75% de la population des lions d'Afrique en vingt ans avec un risque d'extinction, la disparition du rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest depuis 2007). Le trafic d'espèces sauvages est le 5^e plus grand commerce illégal du monde, connecté au trafic de la drogue et des armes. Il ressortait également des trafics de faune importants sur certaines espèces protégées comme le gorille et le chimpanzé.

Les constats soulignaient en outre l'insuffisance dans la mise en place et l'application des lois sur la faune, l'absence de poursuite des personnes en infraction en cas de trafic, une corruption généralisée à tous les niveaux jusqu'à des complicités au sein même d'agents des eaux et forêts, un manque de coopération inter agences et un manque de suivi dans l'application des sanctions.

Pour pallier à cela, **le Réseau EAGLE a développé une stratégie intégrée et collaborative de lutte contre la corruption et le trafic faunique** en suivant les affaires du début à la fin (investigation, rassemblement des preuves, organisation des arrestations avec une assistance aux officiers de police, suivi judiciaire, médiatisation, publication des résultats). Afin de renforcer la légalité, les membres du Réseau EAGLE tendent à être présents sur le terrain à tous les niveaux. La médiatisation et la publication des résultats sont des outils très significatifs. Les résultats font ressortir la pertinence pour les ONG à s'organiser entre elles et en réseau, mais aussi à collaborer avec l'ensemble des agences gouvernementales concernées par l'application de la loi (ministère de la justice, police).

³ www.eagle-enforcement.org et www.talff-enforcement.org

⁴ LAGA Cameroon (Last Great Ape Organization), a commencé en 2003; PALF Congo (The Aspinall Foundation), a commencé en 2008; AALF Gabon (Conservation Justice), a commencé en 2010; GALF Guinea (WARA), a commencé en 2012; SALF Senegal (WARA), a commencé en 2013; TALFF Togo (ANCE), a commencé en 2013; AALF-B Benin (Nature Tropicale), a commencé en 2014; EAGLE Uganda (NRCN), a commencé en 2015

Cette première présentation a suscité des questionnements sur les mesures réparatrices pour compenser les dommages environnementaux. Il est souligné que pour le braconnage, l'aspect réparation ou restauration des sites est quelque chose de difficile à demander à un braconnier. Cependant, dès lors qu'une sanction pénale s'applique (condamnation à 2 ans de prison, dommages et intérêts de 6 milliards, publication des résultats), le nom de la personne concernée est « salie ».

Le Réseau EAGLE a démarré par un premier projet en 2003 porté par l'ONG LAGA au Cameroun, puis par un second projet porté par Conservation Justice au Gabon. Ces deux projets en Afrique Centrale ont ensuite été répliqués dans d'autres pays. Le Togo, par exemple, était fréquemment cité dans le rapport CITES pour des cas de trafic de faune. Les associations togolaises ont saisi des leaders pour impulser ce projet. Le réseau EAGLE fonctionne grâce à une grande implication des activistes. En contacts permanents, ils partagent leurs informations ce qui leur permet d'intervenir rapidement.

Les Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) ou comment redécouvrir les capacités de conservation des communautés ⁵

Par M. Christian CHATELAIN et M. Salatou SAMBOU. M. Chatelain œuvre en qualité de consultant indépendant et coordinateur du consortium pour l'Afrique. Acteur engagé, il promeut la participation des communautés pour une réelle appropriation des actions de conservation. M. Sambou est un pêcheur de Casamance au Sénégal. Il a été le Président fondateur et aujourd'hui conseiller technique de l'Association des pêcheurs de la municipalité rurale de Mangagoulack (APCRM), l'un des premiers membres du consortium APAC. Il est aujourd'hui le coordinateur du consortium APAC pour les espaces marins et côtiers en Afrique de l'Ouest et œuvre à ce titre pour la création de nouvelles APAC.



La présentation a introduit le concept d'APAC, aire et territoire du patrimoine autochtone et communautaire. Les APAC existent partout et rassemblent tous types d'écosystèmes. Elles ont des milliers de noms locaux et sont d'une variété extrême. Cependant, **elles ont toutes trois caractéristiques en commun** :

- Elles sont **des biens communs** gouvernées et gérées collectivement par une communauté de personnes dont les décisions et les pratiques mènent à la conservation de la nature ;
- Les APAC possèdent **un dispositif institutionnel efficace**, elles ont la capacité/le pouvoir de prendre et faire respecter des décisions de facto ;
- Les APAC sont des **exemples réussis de décisions prises collectivement au sujet de la nature**.

Les APAC sont multiples et peuvent tirer leur existence d'espaces et éléments naturels ou animaliers sacrés, de territoires autochtones et de paysages culturels terrestres, marins et de zones humides, de réserves de ressources gérées durablement. Les APAC conservent la nature mais sécurisent aussi les modes de vie. Elles maintiennent des fonctions éco systémiques en permettant la connectivité de la biodiversité, elles sécurisent l'énergie, l'alimentation, l'eau, le fourrage et les revenus de millions de personnes. Elles constituent une opportunité de renforcer les capacités et l'autonomie des peuples autochtones et des communautés locales. Leur couverture a été estimée à 23% des aires terrestres, soit plus que la couverture des aires protégées officielles (12.8%).

Pourtant, **elles subissent des menaces externes** (expropriation, extractions des ressources, activité industrielle et intensive, grandes infrastructures, changement climatique) **et internes** (érosion des savoirs locaux, abandon des processus traditionnels d'apprentissage au sein des communautés). La menace ultime est la perte d'institutions capables de gouverner les biens communs.

En réponse à ces menaces, le Consortium APAC a été créé en 2008 et établi légalement en Suisse en 2010 en tant qu'association internationale. Sa mission est de promouvoir la reconnaissance et un soutien approprié aux APAC. Ses membres se composent d'organisations et fédérations (82 à travers le monde, 7 en Afrique francophone). Il compte environ 180 membres d'honneur à travers le monde et est soutenu par de nombreux partenaires financiers (PNUD GEF SGP, CDB Secrétariat de la CDB, UICN Programme Global des AP, PNUE-WCMC). Enfin, le consortium compte sur du personnel bénévole ou presque.

Le consortium intervient à **différents niveaux d'action, local, régional et international**, en **se basant sur une gamme d'outils de communication adapté** (programmes radiophoniques, site internet, registre des APAC, base de données, fiches d'expériences, photo récit, vidéos, leçons apprises). Il s'inscrit sur des approches participatives (discussion, évaluation des besoins et des menaces,

⁵ www.ICCAconsortium.org

recherche du type de reconnaissance adéquat) et mise sur l'utilisation d'outils visuels (cartographie, système d'information géographique participatif) ainsi que des outils de résilience et de sécurité pour les APAC. Enfin, il propose des boîtes à outils pour la surveillance des écosystèmes (protocoles bio-culturels communautaires).

Suite à cette présentation, **M. Samba SALOU a témoigné sur l'expérience de l'Association Kawawana au Sénégal**. Des pêcheurs de la Communauté Rurale de Mangagoulack en Casamance (8 villages totalisant plus de 12 000 personnes) ont créé leur propre aire de conservation et obtenu sa reconnaissance légale en 2010 sur la base des lois de décentralisation. Elle est la première APAC légalement reconnue au Sénégal, exemple concret d'organisation œuvrant pour une meilleure GRN.

L'APAC Kawawana est un estuaire couvrant 10 000 hectares au cœur de la Casamance, zone de mangrove, elle comprend de multiples bolons. Les pêcheurs constataient une raréfaction de la ressource en poisson, la disparition de certaines espèces et par conséquent la réduction de la qualité et quantité de nourriture disponible. La principale menace était l'accès aux zones marines gérées autrefois par un pouvoir local et traditionnel. Pour faire face, les pêcheurs décidèrent de se regrouper en association. Ils prirent **deux décisions : créer une APAC** gérée par les communautés elles-mêmes et **l'application des règles traditionnelles**.

Afin de sensibiliser les communautés, de nombreuses réunions participatives ont été organisées en impliquant les radios rurales. Elles ont permis d'établir **un plan de gestion et un zonage de l'APAC** afin de réguler les pratiques de pêche (une zone intégralement protégée, une zone réservée aux villageois et une zone libre d'accès). Pour faire respecter les règles, des équipes de pêcheurs bénévoles se mobilisent et sanctionnent les contrevenants. Après deux ans de rencontres et de réunions, le Conseil régional a approuvé la création de l'APAC.

Un suivi de la ressource est effectué par des volontaires. Après cinq ans d'existence, le résultat est visible, la ressource en poisson est de nouveau importante et de qualité. Elle apporte des bénéfices à la communauté des pêcheurs et à la communauté toute entière (davantage de ressource, meilleure santé, accès à l'éducation, renforcement de la cohésion sociale, engagement pour la protection de l'environnement).

Les participants ont souhaité mieux appréhender les difficultés de reconnaissance des APAC qui touchent directement les questions de gouvernance, de prise de décision et de partage du pouvoir. Les autorités ont souvent une méfiance envers les communautés locales qui sont davantage perçues comme des braconniers que des conservateurs. Il y a souvent un manque de reconnaissance dans les capacités des communautés à gérer les aires protégées.

Pour faire reconnaître une APAC, d'importants travaux sont menés à différentes échelles. Localement les communautés doivent s'organiser afin de bien documenter leur territoire, sa valeur et leurs pratiques. Au niveau international, des conventions valorisant d'autres moyens de conserver que les aires protégées nationales doivent être mises en place par des actions de plaidoyer. Pour avancer sur la question des APAC, reconnaître leur légalité et la capacité des communautés locales en charge de leur gestion, le niveau national doit se sentir « contraint ». C'est sur cet axe que le consortium APAC a une réelle plus-value et joue un rôle important de liaison entre échelles locale et internationale.

Les membres du Réseau EAGLE et de l'APAC Kawawana s'impliquent directement dans le processus de surveillance, d'arrestations des contrevenants ou trafiquants et de suivi judiciaire. Des questions en lien avec le transfert de compétences en matière de justice et de sécurité, de leur marge de manœuvre et de leur légitimité sont relevées. Pour sa part, le Réseau EAGLE informe les autorités locales sur des personnes suspectées de trafics de faune, il vérifie l'application des règles de procédures par les autorités et s'implique dans le suivi judiciaire en accompagnant si besoin les juristes à mieux comprendre les textes, les peines et les sanctions possibles. Dans le cadre de l'association Kawawana, les surveillants volontaires informent avec le plus de précisions possibles les

agents des eaux et forêts pour l'élaboration du procès verbal, ils remettent aux autorités les contrevenants arrêtés dans la zone interdite et travaillent en étroite collaboration avec les personnes assermentées (police, justice).

La stratégie nationale d'engagement (SNE), expérience au Togo

Par M. Frédéric DJINADJIA actuellement Directeur Exécutif de l'ONG ADHD (Auto promotion rurale pour un Développement Humain Durable), une ONG qui intervient dans le foncier, l'environnement et la promotion de l'agriculture durable. Dans ce cadre, il intervient dans la mise en œuvre de plusieurs projets communautaires au Togo et depuis 2012 est le coordonnateur national du cadre de concertation nationale sur le foncier.



La Stratégie nationale d'engagement (SNE) est une stratégie de collaboration élaborée entre différents acteurs intervenant sur les questions foncières au Togo. Elle a été conçue par l'International Land Coalition (ILC)⁶, réseau mondial de plaidoyer sur les questions foncières, suite au constat d'un manque de coordination entre ses membres bénéficiaires. Elle compte aujourd'hui 20 pays où les organisations se sont regroupées en réseau. Au Togo, la SNE a été adoptée en 2011 puis mise en œuvre à partir de 2012 auprès de ses membres. Elle réunit des organisations de la société civile, le secteur privé, des organisations paysannes, la chefferie traditionnelle et cinq ministères impliqués dans les questions de foncier.

Les objectifs spécifiques de la SNE Togo sont de créer un cadre de concertation nationale multi-acteurs et décentralisé sur la gestion du foncier en vue d'influencer la formulation et la mise en œuvre d'une politique foncière nationale en faveur des populations rurales. La stratégie met en avant l'accès des femmes à la terre, l'influence de la réforme agro foncière et l'articulation de la politique foncière avec les politiques sectorielles dans une dynamique de dialogue élargi.

La SNE Togo a permis d'aboutir à la mise en place d'une plate-forme multi-acteurs au sein de différents ministères, représentés par des personnes ressources identifiées (5 ministres sont représentés en permanence, 1 représentant permanent de l'ordre de géomètre, 1 chef traditionnel, 15 OSC et des organisations paysannes). En parallèle à ce réseau, les OSC ont mis en place leur plate-forme d'échanges afin de se concerter pour mieux élaborer leur message.

Les avantages de la plate-forme multi-acteurs sont multiples. La structuration en réseau améliore la complémentarité des informations sur un même problème et permet d'avoir un même niveau de compréhension sur les problèmes en cours, une synergie d'actions pour la résolution d'un problème et la recherche de consensus dans les solutions identifiées.

En 2015, la SNE a joué un rôle important de consultation dans l'élaboration du code foncier. Grâce à cette collaboration, le projet de loi a été évalué et un débat devrait se tenir prochainement à l'Assemblée Nationale.

La SNE rencontre cependant des difficultés liées à l'absence de base juridique, au risque de conflits d'intérêts entre les différents membres et à des difficultés à respecter le chronogramme établi en raison des agendas. On constate aujourd'hui la nécessité, voire une urgence, à ce que les différents acteurs d'un même secteur se retrouvent autour d'une même table pour une synergie d'actions. Les organisations de la société civile peuvent tirer profit de la mise en place de plates-formes multi-acteurs pour mener des actions de plaidoyer, amenant les décideurs à mettre en place des politiques, programmes et projets qui prennent en compte les besoins réels des populations bénéficiaires.

Pour approfondir

Au Togo, les membres de la plate-forme se relaient des informations et pointent du doigt des dysfonctionnements (par exemple, dans le cadre l'évaluation des lois et la prise en compte des droits

⁶ www.landcoalition.org

de succession, le droit coutumier et statutaire coexistent). La plate-forme propose des formations sur le genre, l'équité ou sur les questions foncières, judiciaires etc.

Le financement de ces organisations reste une question centrale pour leur pérennisation. Au Togo, ILC finance la SNE à hauteur de 30% pour trois ans. De leur côté, les membres de la plate-forme se mobilisent pour rechercher les compléments auprès de l'Etat, des OSC ou des bailleurs.

Les participants se sont interrogés sur les critères de choix des pays pour être membre d'ILC. En Afrique de l'Ouest, deux langues cohabitent, français et anglais. Beaucoup d'initiatives sont lancées dans les pays francophones, les pays anglophones se sentant un peu mis de côté. Il est noté que pour certaines organisations internationales comme ILC dont l'approche est multi pays, l'anglais prédomine. Cependant, cela ne doit pas être un obstacle au travail, raison pour laquelle ils ont appuyé la SNE au Togo. Au sein du Réseau EAGLE, quelques pays anglophones (Ouganda, Cameroun, le Ghana sera impliqué prochainement) sont membres. L'objectif est de couvrir toute l'Afrique, sans distinction de langue.

Témoignage sur la promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori au nord du Bénin et de son apport au niveau régional

Par Thomas d'Acquin QUENUM, président de l'APIDA au Bénin.

Créée en 2004, au lendemain des premières élections communales en 2003 au Bénin, l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) a abouti au regroupement en intercommunalité des six communes du département. Les objectifs de l'APIDA sont d'assurer la promotion collective et solidaire des communes et de renforcer l'ancrage de la décentralisation de base. Sa mission est de rendre des services de proximité et renforcer l'administration communale.

Au démarrage, les défis qui attendaient les élus des 6 communes étaient nombreux. Rapidement, la décision de créer un congrès réunissant tous les élus (environ 70) a été prise afin de pouvoir décider ensemble des orientations pour le département. Ce congrès se réunit tous les deux ans, il a à sa tête un président (dont le mandat est renouvelé tous les deux ans), un bureau exécutif, composé des 6 maires, qui gère la vie de l'association. A ces organes, se rajoute une commission permanente composée des vice-présidents thématiques et des cinq commissions permanentes thématiques qui se réunissent en fonction des lois et des compétences dévolues aux communes. Au niveau des organes techniques, un service technique intercommunal mobilise différents pôles de compétences et met en œuvre les décisions des élus. Il est le bras technique du bureau exécutif de l'APIDA.

Grâce à l'intercommunalité, les communes se sont renforcées dans la gouvernance, dans le développement d'outils de planification, la mise en place d'outils financiers pour réaliser des infrastructures au profit des populations. Les communes restent maîtres d'ouvrage, mobilisent des ressources et recherchent des partenariats pour mettre en œuvre les décisions de l'APIDA.

Dans le cadre du programme d'appui aux parcs de l'entente (PAPE), le service technique intercommunal (STI) a participé à un appel à projet de l'Union Européenne (UE) dont la volonté était d'accompagner des porteurs d'action et de programme dans le domaine de l'environnement. Le STI a proposé un programme intercommunal de gestion des espaces naturels comme leviers de développement durable. Des collaborations se sont nouées avec des porteurs d'actions : UICN et le programme PIC GEL, financé à 86 % par l'UE et les communes elles-mêmes à travers des contreparties pour travailler à la conservation des espaces naturels.

On relève une réelle prise de conscience pour protéger l'environnement et faire en sorte que les collectivités territoriales prennent leur responsabilité et assument leur compétence en conservation des espaces naturels. Dans le cadre de ce programme, l'APIDA a reçu des soutiens de l'Etat (le comité de pilotage étant présidé par le préfet) ainsi que l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat (également membres). Au niveau de la population, les professeurs des écoles ont reçu un kit pédagogique pour travailler et éduquer les jeunes du département de l'Alibori à la protection de l'environnement. Des concours au sein des écoles riveraines du parc W ont été organisés autour de cette thématique.

SYNTHESE DE LA SEANCE DE STRUCTURATION

Ces différentes expériences ont présenté la diversité du fonctionnement en réseau des organisations et permis aux participants de véritablement s'imprégner de ces approches regroupant des acteurs ayant une communauté d'intérêt et de vision. D'un point de vue technique et professionnel, ces organisations se structurent en bénéficiant de l'appui de leurs membres et s'inscrivent dans une dynamique de projet, de partenariat plus structurant, de recherche de subvention pour être plus efficaces. L'expérience de la SNE, plate-forme multi acteurs étant un peu différente puisque c'est la plate-forme qui crée la vision commune de ses membres.

L'UICN souhaite véritablement lancer la réflexion autour d'une dynamique de concertation à différentes échelles. A l'issue de cette séance de structuration, elle a rappelé sa vocation à renforcer, conseiller, outiller et offrir des opportunités aux organisations environnementales pour échanger et inciter à la construction de réseaux thématiques. Elle n'a cependant pas nécessairement vocation à prendre l'initiative de les structurer, la démarche devant émaner d'initiatives propres aux organisations locales.

SESSION 2. Elaborer des messages de plaidoyer : des travaux de groupe par site puis par pays

JOUR 1 : Travail en groupe par site d'intervention



OBJECTIF : Identifier, analyser les effets et impacts des interventions des organisations présentes et identifier des messages forts pour enclencher un changement

*Les participants de chaque organisation analysent les interventions menées sur le terrain ayant abouti à **des résultats probants** en terme de conservation, gestion et gouvernance des RN et développement durable au sens large.*



Questions conductrices guidant la réflexion

- Résultats majeurs auxquels ont abouti vos interventions?
- Principaux impacts générés par les résultats de ces interventions (conservation, meilleure GRN, gouvernance, partenariat, implication politique etc.) ?
- Principaux obstacles et limites à la génération des résultats ainsi qu'à la création des impacts escomptés par ces interventions ?



Résultats attendus

- Quels messages de plaidoyer permettant d'influencer et d'encourager les décideurs à davantage s'orienter vers ces types d'intervention pouvez-vous formuler ?
- Quelles seraient les conditions nécessaires pour un passage à l'échelle (répliquer l'expérience, alimenter les politiques nationales)?



Restitution

- Noms des parties prenantes ayant contribué aux résultats
- Principaux résultats obtenus
- Principaux impacts
- Principales limites et obstacles au changement, à l'atteinte des résultats
- Messages de plaidoyer à faire passer sur la base des résultats et impacts des interventions





OBJECTIF : A partir des messages formulés par sites, identifier et prioriser par pays les messages clés de plaidoyer pouvant être conduit à l'échelle locale et nationale pour impulser le changement dans les pratiques de conservation, de gestion des ressources naturelles et de développement durable.

Les participants de chaque pays analysent et priorisent les messages de chaque organisation en vue de la construction d'un plaidoyer à l'échelle nationale puis régionale.

Lignes conductrices guidant la réflexion

- Analyse des différents éléments contenus dans le tableau pays
- Tour de table sur le contenu des cartes
- Reformulation ou synthèse des messages
- Priorisation des messages de plaidoyer, en fonction:
 - o bonne maîtrise du contexte
 - o données fiables et pertinentes existantes
 - o crédibilité du porteur du message
 - o caractère innovant, potentiel en tant que vecteur de changement



Résultat attendu

Analyse approfondie de chaque message de plaidoyer identifié :

- Analyse de la pertinence et de la faisabilité du message de plaidoyer
- Identification du destinataire du/des message(s) et du mode de diffusion
- Analyse de la formulation du message
- Echelle pertinente



Restitution

Présentation d'un support PPT en plénière présentant les messages de plaidoyer prioritaires par pays :

- Message clé
- Pertinence/faisabilité
- Echelle
- Destinataire
- Portage

Au cours de la restitution en plénière, les représentants des six pays présents au Forum ont présenté une synthèse de leurs messages de plaidoyer. Les porteurs de message sont des acteurs de la société civile et des collectivités locales, ils jouent un rôle d'influence et contribuent à l'amélioration de la GRN et des conditions de vie des populations. Les messages s'inscrivent autour de thèmes centraux, parmi les plus récurrents :

- l'importance de développer et appuyer des activités génératrices de revenus (6 pays),
- les questions relatives à l'application des lois (6 pays).
- l'importance des cadres de concertation et de la synergie entre les acteurs (5 pays),
- l'implication des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation et les questions liées au transfert de compétences (4 pays) et enfin,
- l'incontournable question des financements dans une optique de durabilité et de ressources à mobiliser (3 pays).

Les thèmes plus secondaires abordés soulignent l'importance d'accorder de l'intérêt à la conservation des ressources naturelles, la synergie transfrontalière, la notion de transparence, du bénévolat, les actions d'éducation environnementale, la nécessité de communiquer sur les pratiques et le rôle des médias, ainsi que de l'importance des questions foncières. La question de l'usage durable des ressources naturelles est centrale, en être dépendant n'est pas un problème, ce sont davantage les méthodes d'exploitation qui peuvent devenir problématiques.

SESSION 3. Dialoguer avec des décideurs techniques et politiques



Le programme de la journée de dialogue initialement prévu a été modifié en raison des évènements survenus à Ouagadougou le 16 septembre 2015. Les organisateurs ont décidé de maintenir les séances prévues avec les participants présents (responsables d'ONG et associations de conservation, élus et techniciens des collectivités, agents de l'état dans les territoires et gestionnaire d'aires protégées, représentants des communautés et chefs coutumiers, personnes ressources), en raccourcissant le format des échanges.

La séance de dialogue fut facilitée par Monsieur Mamadou HONADIA intervenant en qualité d'expert indépendant.

Dans un premier temps, chaque représentant pays a lu à l'assemblée les messages élaborés et synthétisés issus des travaux de groupe des jours précédents.

Des discussions et échanges ont eu lieu entre les participants et les décideurs. Puis une lecture de la déclaration finale a été faite.

Les cinq décideurs présents ont souligné, d'une part l'intérêt de l'approche du forum inscrite dans une démarche de capitalisation et de valorisation des expériences. D'autre part, ils ont apprécié la pertinence des messages portés par les acteurs locaux qui rejoignent les enjeux et les orientations défendues par les ministères en charge des questions environnementales en faveur d'une implication accrue de la société civile dans les questions de conservation et de valorisation durable des ressources naturelles. Les messages relèvent l'importance de la communication, de la concertation et du dialogue dans une approche multi partenariale. Travailler étroitement avec les ONG, le secteur privé et le gouvernement est une nécessité et permet d'utiliser les ressources à bon escient.

Le défi aujourd'hui est de mieux partager le pouvoir et dans ce cadre, l'administration doit pouvoir travailler avec les communautés. Ce forum a mis en lumière les avancées conduites dans ce sens. Les participants ont souligné qu'il est aujourd'hui indispensable d'avoir une approche synergétique et accentuer la coordination multi partenariale pour plus d'efficacité dans les projets. Enfin, la mobilisation des ressources et le transfert des compétences restent un défi. De même, l'application des lois et en particulier leur vulgarisation est un outil important afin que tous les acteurs soient sensibilisés sur la législation environnementale, en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest où les taux d'alphabétisation restent encore très faibles.

Les décideurs ont exprimé leur satisfaction quant au contenu de **la déclaration du forum** dont l'appropriation par les acteurs étatiques devrait contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques environnementales plus inclusives. Pour ce faire, les participants ont été invités à identifier des pistes d'actions concrètes permettant de rendre les éléments de la déclaration plus opérationnels afin qu'ils puissent être pris en compte dans les politiques et programmes nationaux.

Il est souligné que les cadres de concertation sont des instances intéressantes pour partager les idées et les expériences. Cependant, il sera important de les concevoir au plus près des particularités

propres à chaque pays, en intégrant les acteurs clés concernés pour la gestion forestière, la conservation des RN afin qu'ils puissent débattre et délibérer sur des enjeux précis.

Ils ont à cet effet formulé les **recommandations suivantes** :

- partager les messages à l'occasion du forum de la conservation de l'UICN-PACO en novembre 2015 à Bamako,
- mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de ces messages,
- accentuer la coordination multi partenariale pour plus d'efficacité.

Les échanges qui ont suivi ont abouti aux deux orientations suivantes :

- la nécessité de porter la déclaration formellement au niveau des Etats concernés
- la pertinence de mettre en place un cadre pérenne de concertation au niveau sous-régional réunissant les acteurs locaux et nationaux.

Conclusion : Les acquis et les perspectives du Forum

Les questions de gouvernance locale et décentralisée des ressources naturelles sont perçues comme une priorité actuelle commune dans l'ensemble des états d'Afrique de l'Ouest, qui rencontrent les mêmes contraintes, bien que les processus soient à un niveau d'avancement différent.

Malgré la situation sociopolitique survenue au Burkina Faso pendant la tenue du Forum, des résultats importants ont néanmoins pu être obtenus de cette rencontre. Les messages nationaux et la déclaration régionale formulés par les participants mettent en exergue les acquis des initiatives locales de conservation et de valorisation de la biodiversité et les propositions des acteurs locaux pour contribuer à leur mise à l'échelle.

Afin de donner à la déclaration la légitimité nécessaire qu'elle requiert, l'équipe du programme Aires Protégées et Biodiversité pour l'Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN a procédé à la validation numérique de la déclaration en l'envoyant à l'ensemble des participants par mail. Une fois validée celle-ci fut adressée par le Directeur Régional de l'UICN-PACO au Président de la Commission de l'UEMOA, en vue du suivi de la mise en œuvre des résultats du forum.

Il convient désormais d'opérationnaliser les messages du Forum en engagements concrets et pistes d'action à prioriser en fonction des spécificités des écosystèmes et territoires.

Vers la formalisation d'un cadre pérenne de concertation sous régional

La séance de dialogue avec des décideurs nationaux a mis en valeur l'intérêt des acteurs de mettre en place un cadre pérenne de concertation au niveau sous régional réunissant les acteurs locaux et nationaux pour la gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, un groupe de réflexion représentatif des participants a été constitué avec pour rôles :

- De définir le format et le fonctionnement d'un cadre de concertation visant à partager les expériences et à co-construire des outils pour passer à l'échelle,
- De bâtir une stratégie de communication et de plaidoyer auprès des institutions étatiques, régionales et des partenaires techniques et financiers pour accompagner les processus de transfert effectif de compétences et ressources vers les collectivités territoriales et les communautés locales.

L'UICN-PACO poursuivra son soutien, avec les moyens disponibles, à la mise en réseau et à l'accompagnement de ses partenaires en matière de communication et de plaidoyer.

Des rendez-vous pour agir à l'échelle régionale et globale

L'agenda de la conservation offre des opportunités de partager les messages et propositions issues du forum à l'échelle régionale et internationale :

- Le Forum régional de la conservation, en novembre 2015 à Bamako, permettra dans un premier temps de recueillir les avis et orientations des membres de l'UICN dans le cadre de la préparation du Congrès mondial de la nature
- L'atelier sur la gouvernance du complexe WAP organisé dans le cadre du projet GTRN-PAPE devrait permettre de faire des propositions pour améliorer l'implication des communes et des organisations communautaires de base aux prises de décision et à la gestion des parcs du complexe WAP, au niveau local et à l'échelle régionale
- Le Congrès mondial de la nature en septembre 2016 à Hawaï offrira l'occasion de partager les messages et propositions des acteurs locaux à l'échelle internationale à travers le processus d'élaboration des résolutions adoptées au cours du Congrès par les membres de l'UICN.

Annexes

Les messages nationaux

Synthèse des messages clés pour le Niger

Message clé	Pertinence/ faisabilité	Echelle	Destinataires	Portage
1. La pratique de la RNA permet d'améliorer la couverture végétale et la production agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. La généralisation de cette pratique dans la zone girafe permettra de réduire les conflits hommes/girafes.	Existence de la documentation sur la technique, existence de sites pilotes, pratique peu coûteuse	Nationale	Etat, collectivités territoriales, PTF, Population	OSC, Collectivités territoriales
2. La vulgarisation des textes et des lois régissant la gestion des ressources en langues locales au niveau des communautés rurales permet une meilleure appropriation par ces communautés des enjeux de la conservation des RN.	Existence des textes et lois, méconnaissance des textes part la population, médias, ONG, collectivités locales, PTF	Nationale	Etat, collectivités territoriales, PTF, Population	OSC, Collectivités territoriales
3. Les conventions locales sont un outil efficace de gestion concertée des RN. Le respect des clauses définies dans les conventions locales sous l'autorité des COFOB permettra de limiter les conflits entre les utilisateurs des RN.	Conservation du dernier troupeau des girafes de toute l'Afrique de l'Ouest, signature des Maires et des Préfets	Locale	PTF, Population, Collectivités locales	OSC
4. L'adoption du décret de transfert des compétences aux communes permet d'améliorer la gestion décentralisée des ressources naturelle en mettant à la disposition des services techniques communaux les ressources humaines et financières nécessaires.	Pouvoir limité des collectivités dans la gouvernance des ressources naturelles, décret rédigé (il est sur la table du gouvernement	Nationale	Etat	Collectivités territoriales

Synthèse des messages clés pour la Côte d'Ivoire

Messages clés	Pertinence / faisabilité	Echelle	Destinataire	Portage
1. La pression sur les ressources naturelles peut être réduite durablement si des activités génératrices de revenus sont soutenues avec l'implication effective des tous les intervenants dans une approche intégrée.	Très pertinent	Nationale	Décideurs politiques, ONG, Privés	ONG, communautés locales
2. Le transfert effectif des compétences aux communautés pour la GRN sur leur terroir permet de gérer efficacement les habitats et les espèces en tirant des bénéfices.	Très pertinent	Nationale	Décideurs politiques	ONG, communautés locales
3. Le développement de synergies transfrontalières dans une approche paysage peut combler les insuffisances des initiatives nationales.	Assez pertinent	Régionale	Décideurs politiques ONG	ONG

Synthèse des messages clés pour le Bénin

Message clé	Pertinence/ faisabilité	Echelle	Destinataires	Portage
<p>1. Le système multi-acteur de gestion des AP est globalement adopté au Bénin mais il mérite d'être amélioré du point de vue de l'identification des acteurs, leurs rôles, responsabilités, les synergies d'action et le partage des bénéfices.</p>	<p>Très pertinent</p> <p>Contexte bien maîtrisé</p> <p><i>Exemples:</i> PNP, APIDA, BEES</p>	Locale	<p>CENAGREF</p> <p>DGFRN</p> <p>ONAB</p> <p>Ministère envi.</p> <p>PTF</p>	<p>Plaidoyer par les Collectivités locales</p>
<p>2. La diversification des sources de revenus compatibles aux objectifs de conservation autour des AP a permis de réduire les pressions anthropiques sur les ressources naturelles. Cependant le mécanisme de financement, de mise en place et de suivi méritent d'être renforcés pour en assurer la durabilité.</p>	<p>Pertinent</p> <p><i>Exemples:</i> AGR (PNP), Écotour, aménagements divers, REVICA, PFNL</p>	Nationale	<p>locales</p> <p>Gouvernement</p> <p>PTF</p> <p>ONG</p>	<p>Plaidoyer par les Collectivités locales</p>
<p>3. Les questions environnementales focalisent l'attention au niveau international. L'adaptation basée sur les écosystèmes (ABE) assure leur résilience et favorise la sécurité alimentaire. Malheureusement les ressources naturelles et les changements climatiques bénéficient de peu d'attention de la part du gouvernement Béninois. Il s'avère impérieux d'accorder plus d'intérêt à la conservation des RN et les CC dans les politiques nationales intégrer l'ABE dans les politiques régionales.</p>	<p>Pertinent</p> <p><i>Exemples:</i> Environnement et CC dans les PDC, mise en place des EBAFOSA par pays</p>	<p>Nationale</p> <p>Régionale</p>	<p>Gouvernement</p> <p>UEMOA</p> <p>CEDEAO</p> <p>CILSS</p> <p>UA</p> <p>PTF</p>	<p>Société civile (pro Env)</p> <p>Collectivités locales</p>
<p>4. Le Bénin dispose d'un arsenal juridique en matière de GRN. Il est néanmoins noté un mépris des ressources publiques au profit des biens/intérêts individuels. Il s'avère urgent de mettre en cohérence et vulgariser les textes juridiques existants puis améliorer le respect des dispositions législatives.</p>	<p>Pertinent</p> <p><i>Exemples:</i> Plaquette lois faune,</p>	National	<p>Assemblée nationale</p> <p>Gouvernement</p> <p>PTF</p>	<p>CENAGREF</p> <p>ONG (proEnv)</p>
<p>5. L'éducation environnementale menée par les ONG a positivement impacté les changements de comportement autour des AP. Des résultats plus élogieux seront atteints lorsque les aspects environnementaux sont intégrés aux systèmes d'éducation nationale.</p>	<p>Pertinent</p> <p><i>Exemples:</i> Formation des relais, programme globe, Plusieurs ONG</p>	Nationale	<p>Ministère éducation,</p> <p>Ministère envi.</p>	<p>ONG (pro Env)</p>

Synthèse des messages clés pour le Togo

Message	Pertinence	Echelle	Destinataire	Portage
<p>1. La maîtrise, la vulgarisation et la pérennisation des acquis des projets tels que l'application des lois, le développement et la mise en œuvre des plans communaux de gestion des aires protégées nécessitent une mobilisation continue des ressources. Pour cela, il faut que les autorités en charge et les PTF contribuent au mieux à accompagner les OSC.</p>	<p>Importance des ressources humaines, matérielles et financières dans la conservation</p>	<p>Nationale et régionale</p>	<p>Décideurs et PTF</p>	<p>OSC</p>
<p>2. Une meilleure gestion des AP/TC passe par une sécurisation foncière. Pour cela, il faut une législation foncière qui concilie les lois coutumières et modernes.</p>	<p>Le foncier est le support des AP/TC</p>	<p>Locale, nationale et régionale</p>	<p>Autorités coutumières, locales, nationales, régionales</p>	<p>Plateforme multi-acteurs (OSC, juristes, géomètres, chefs traditionnels, autorités locales...)</p>
<p>3. L'application des lois nationales et internationales permet de lutter efficacement contre le braconnage, le trafic illicite des espèces fauniques et floristiques et la corruption. Il s'avère indispensable d'adopter et de vulgariser des textes d'application.</p>	<p>Importance de l'appropriation des textes d'application par la population locale</p>	<p>Nationale</p>	<p>Décideurs nationaux</p>	<p>OSC,</p>
<p>4. L'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des AP/TC réduit leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. La prise en compte de l'appui aux AGR dans les projets de conservation s'avère indispensable.</p>	<p>Lien entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles</p>	<p>Locale, nationale et régionale</p>	<p>Décideurs, PTF, OSC</p>	<p>OSC</p>
<p>5. L'amélioration de la gestion et de la gouvernance locale des AP/TC passe par l'implication effective de tous les acteurs concernés, ce qui nécessite la mise en place de cadres de concertation pour une synergie des actions.</p>	<p>Chaque acteur a un rôle à jouer dans la conservation</p>	<p>Nationale et régionale</p>	<p>OSC et décideurs</p>	<p>OSC</p>

Synthesis of key messages - Ghana

Key messages	Relevance / feasibility	Echelle/scale	Recipients	Delivery
<p>1. Our Ecosystems (water, flora and fauna) are increasingly under threats from unsustainable human activities and climate change, and therefore necessitate the urgent implementation and compliance of appropriate policy and legal frameworks.</p>	<p>Yes. Its achievable Exemples : Wechiau Hippo Sanctuary, Buabeng Fiema CREMA, Anlo Beach wetland complex</p>	<p>Local National International Donors</p>	<p>MMDAs Forestry Commission Traditional Authorities State Agencies Bi-lateral and multi-lateral agencies</p>	<p>Conferences Forum Press releases Dialogue & Lobbying Policy briefs</p>
<p>2. Community awareness, ownership and effective engagement leads to better governance and management of Natural Resources and therefore needs long term investment in resources, and process</p>	<p>Feasible</p>	<p>National Local International</p>	<p>MMDAs Technical supporters Bi-lateral and multi-lateral agencies</p>	<p>Conferences Forum Press releases Dialogue & Lobbying Policy briefs</p>
<p>3. Increasing dependence and over exploitation of natural resources by communities for their livelihood lead to environmental degradation. There is therefore an urgent need for long-term investments in sustainable livelihood policies and programs, supported by long-term financial mechanisms for enhanced biodiversity conservation and human wellbeing</p>	<p>Feasible</p>	<p>National Local International</p>	<p>MMDAs Technical supporters Bi-lateral and multi-lateral agencies -Communities</p>	<p>Conferences Forum Press releases Dialogue & Lobbying Durbar Policy briefs</p>

Synthèse des messages clés pour le Burkina Faso

Message clé	Pertinence/ faisabilité	Echelle	Destinataires	Portage
<p>1. Les initiatives en matière de conservation basée sur l'implication des communautés locales démontrent des résultats encourageants en matière de capacités de gestion et de valorisation durables des ressources naturelles. Leurs impacts seront consolidés et durables à condition que les mécanismes de financements dédiés à la gestion des ressources naturelles soient améliorés en termes de continuité et de pertinence;</p>	Adapté	Nationale et internationale	PTF et Etat	OSC et asso/ONG présentée à l'occasion de rencontres formelles et informelles, reporting des ONG, médias
<p>2. L'implication croissante des collectivités locales dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles reste limitée par l'absence de textes d'application relatifs à la décentralisation en matière de ressources naturelles. Le transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat à ces institutions locales leur assurera les bases juridiques indispensables à l'exercice efficace de leurs prérogatives</p>		Nationale	Etat : MEF, Mini décentralisation, MERH	Valorisation des initiatives locales et communales TC
<p>3. Une mauvaise gouvernance des bénéfices économiques issus des ressources naturelles entraîne une démobilitation des communautés aux efforts de conservation. Il est donc nécessaire de garantir la transparence dans la gestion de ces ressources et de leurs retombées de la part de toutes les parties prenantes</p>		Echelle locale et nationale	Tous les acteurs de la GRN : Etat, secteur privé, Collectivités, organisations communautaires, ONG...	Structure représentative publique et privée, institutionnel, Canaux= réunions de concertation, accord passés au niveau local, formation et sensibilisation
<p>4. La valorisation de la faune sauvage et des Produits Forestiers Non Ligneux constitue un véritable levier de développement économique local. Afin d'optimiser le potentiel de ces secteurs, il importe d'adopter et mettre en œuvre des instruments politiques et juridiques qui renforcent les capacités des acteurs du monde rural.</p>		Nationale	Etat	Pour les parlementaires, ministères des finances, plaidoyer parlementaire, assemblée nationale

Lecture des messages clés élaborés par les participants au Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest

Le forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest a réuni à Ouagadougou du 15 au 17 septembre 2015 une centaine de participants issus de 7 pays.

Bénin

- 1.1 Le système multi-acteur de gestion des aires protégées est globalement adopté au Bénin mais il mérite d'être amélioré du point de vue de l'identification des acteurs, leurs rôles, responsabilités, les synergies d'action et le partage des bénéfices.
- 1.2 La diversification des sources de revenu compatibles aux objectifs de conservation autour des aires protégées a permis de réduire les pressions anthropiques sur les ressources naturelles. Cependant les mécanismes de financement, de mise en place et de suivi méritent d'être renforcés pour en assurer la durabilité.
- 1.3 Les questions environnementales focalisent l'attention au niveau international. L'adaptation basée sur l'écosystème assure leur résilience et favorise la sécurité alimentaire. Malheureusement les ressources naturelles et les changements climatiques bénéficient de peu d'attention de la part du gouvernement Béninois. Il s'avère impérieux d'accorder plus d'intérêt à la conservation des ressources naturelles et les changements climatiques dans les politiques nationales intégrer l'approche basée sur les écosystèmes dans les politiques régionales
- 1.4 Le Bénin dispose d'un arsenal juridique en matière de gestion des ressources naturelles. Il est néanmoins noté un mépris des ressources publiques au profit des biens/intérêts individuels. Il s'avère urgent de mettre en cohérence et vulgariser les textes juridiques existant puis d'améliorer le respect des dispositions législatives.
- 1.5 L'éducation environnementale menée par les ONG a positivement impacté les changements de comportement autour des aires protégées. Des résultats plus élogieux seront atteints lorsque les aspects environnementaux seront intégrés aux systèmes d'éducation nationale.

2. Burkina Faso

1. Les initiatives en matière de conservation basée sur l'implication des communautés locales démontrent des résultats encourageants en matière de capacités de gestion et valorisation durables des ressources naturelles des communautés. Leurs impacts seront consolidés et durables à condition que les mécanismes de financements dédiés à la gestion des ressources naturelles soient améliorés en termes de continuité et de pertinence;
2. L'implication croissante des collectivités locales dans la gouvernance et la gestion des ressources naturelles reste limitée par l'absence de textes législatifs d'application relatifs à la décentralisation en matière de ressources naturelles. Le transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat à ces institutions locales leur assurera les bases juridiques indispensables à l'exercice efficace de leurs prérogatives ;
3. Une mauvaise gouvernance des bénéfices économiques issus des ressources naturelles entraîne une démobilitation des communautés aux efforts de conservation. Il est donc nécessaire de garantir la transparence dans la gestion de ces ressources et de leurs retombées de la part de toutes les parties prenantes ;
4. La valorisation de la faune sauvage et des PFNL constitue un véritable levier de développement économique local. Afin d'optimiser le potentiel de ces secteurs, il importe d'adopter et mettre en

œuvre des instruments politiques et juridiques qui renforcent les capacités des acteurs du monde rural.

3. Côte d'Ivoire

- 3.1 La pression sur les ressources naturelles peut être réduite durablement si des activités génératrices de revenus sont soutenues avec l'implication effective de tous les intervenants dans une approche intégrée
- 3.2 Le transfert effectif de compétences aux communautés pour la gestion des ressources naturelles sur leur terroir permet de gérer efficacement les habitats et les espèces en tirant des bénéfices
- 3.3 Le développement de synergies transfrontalières dans une approche paysage peut combler les insuffisances des initiatives nationales

4. Ghana

- 4.1 Our Ecosystems (water, flora and fauna) are increasingly under threats from unsustainable human activities and climate change, and therefore necessitate the urgent implementation and compliance of appropriate policy and legal frameworks.
- 4.2 Community awareness, ownership and effective engagement leads to better governance and management of Natural Resources and therefore needs long term investment in resources, and process
- 4.3 Increasing dependence and over exploitation of natural resources by communities for their livelihood lead to environmental degradation. There is therefore an urgent need for long-term investments in sustainable livelihood policies and programs, supported by long-term financial mechanisms for enhanced biodiversity conservation and human wellbeing

5. Niger

- 5.1 La pratique de la régénération naturelle assistée (RNA) permet d'améliorer la couverture végétale et la production agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire.
La généralisation de cette pratique dans la zone girafe permettra de réduire les conflits hommes/girafe
- 5.2 La vulgarisation des textes et lois régissant la gestion des ressources naturelles en langue locale permet une meilleure appropriation par les communautés rurales des enjeux de conservation des ressources naturelles
- 5.3 Les conventions locales sont des outils efficaces de gestion concertée de gestion des ressources naturelles. Le respect des clauses définies dans les conventions locales sous l'autorité des commissions foncières de base (COFOB) permettra de limiter les conflits entre les utilisateurs des ressources naturelles
- 5.4 L'adoption du décret de transfert des compétences aux communes permet d'améliorer la gestion décentralisée des ressources naturelles en mettant à la disposition des services techniques communaux les ressources humaines et financières nécessaires

6. Sénégal

- 6.1 Quelle que soient la catégorie et le type de gouvernance d'une aire protégée, l'implication des communautés locales à tous les niveaux (proposition, décision, validation, exécution, etc.) est essentielle pour l'efficacité et la durabilité de la conservation
- 6.2 La communication sociale à travers les médias (radio, télévision, cinéma-débat) est un outil indispensable pour informer et permettre un soutien par la base
- 6.3 Le bénévolat est très efficace mais il doit être relayé à un moment donné en faveur d'une valeur ajoutée aux ressources naturelles

7. Togo

- 7.1 La maîtrise, la vulgarisation et la pérennisation des acquis des projets tels que l'application des lois, le développement et la mise en œuvre des plans communaux de gestion des aires protégées nécessitent une mobilisation continue des ressources. Pour cela, il faut que les autorités en charge et les partenaires techniques et financiers contribuent au mieux à accompagner les organisations de la société civile
- 7.2 Une meilleure gestion des aires protégées et des territoires de conservation passe par une sécurisation foncière. Pour cela, il faut une législation foncière qui concilie les lois coutumières et modernes
- 7.3 L'application des lois nationales et internationales permet de lutter efficacement contre le braconnage, le trafic illicite des espèces fauniques et floristiques et la corruption. Il s'avère indispensable d'adopter et de vulgariser des textes d'application
- 7.4 L'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées réduit leur dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. La prise en compte de l'appui aux actions génératrices de revenus dans les projets de conservation s'avère indispensable.
- 7.5 L'amélioration de la gestion et de la gouvernance locale des aires protégées et des territoires de conservation passe par l'implication effective de tous les acteurs concernés, ce qui nécessite la mise en place des cadres de concertation pour une synergie des actions

Une déclaration régionale

Déclaration des acteurs locaux sur les initiatives locales de conservation⁷

Nous, représentant la diversité des acteurs locaux engagés dans des actions de conservation : associations, collectivités décentralisées, responsables communautaires, chefs traditionnels et coutumiers, réunis à Ouagadougou les 15, 16 et 17 septembre 2015 pour le Forum des initiatives locales de conservation ;

Rappelant les dispositions de la Convention internationale sur la diversité biologique dont les objectifs sont de protéger la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes, le partage juste et équitable des bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques ;

Rappelant également les dispositions de Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification notamment en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention de Ramsar sur les zones humides ;

Considérant la déclaration de Rio+20 qui invite les États à identifier et adopter les objectifs de développement durable ;

Reconnaissant en outre les efforts consentis par les acteurs de la communauté internationale pour l'accompagnement des États et des acteurs locaux vers la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté, de promotion de la sécurité alimentaire, de lutte contre le changement climatique, de promotion du genre, et de partage équitable des ressources ;

Rappelant enfin l'Acte Constitutif de l'Union Africaine qui se fixe entre autres objectifs de promouvoir le développement durable et l'intégration des économies africaines ; ainsi que les initiatives environnementales du NEPAD ;

Rappelant enfin les objectifs de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles qui sont d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et d'harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines ;

Soutenant les initiatives d'appui à la gouvernance locale environnementale des organisations d'intégration régionale dont la CEDEAO et l'UEMOA ;

Soulignant à ce propos l'engagement des États membres de la CEDEAO à protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel de la Région et à coopérer en cas de sinistres ;

Attachés à la vision de la Politique Commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA qui est la réalisation d'un espace socio-économique et géopolitique restauré dans la paix et la bonne

⁷ Rédaction finale de la déclaration et élaboration de 6 messages qui ont été introduits dans la déclaration : Djiga, JM. Garreau, F. Djinadji, C. Larrate, B. Estumbe, C. Chatleain, S. Salatou, Lawali, Mamane, T. d'Acquin, Kpotor, D. Bosu, M. Karama, L. Koné, K. Lagarde, Y. Kyansi, I. Kone, K. Ouattara, B. Masumbuko, A. Sanon, M. Onadia

gouvernance, fortement intégré dans un environnement sain, dont les ressources naturelles en équilibre soutiennent le développement durable des communautés ;

Considérant les stratégies et législations nationales en faveur du développement durable et de la décentralisation, qui prônent l'implication des collectivités issues de la décentralisation ainsi que les populations riveraines des aires protégées aux actions de conservation ;

Notant que certains États ont fait des avancées notables vers la subsidiarité à travers leurs législations nationales, mais que les transferts de ressources accompagnant le transfert de compétences restent insuffisants ;

Convaincus que les approches inclusives et concertées participent à une véritable dynamique de développement local et offrent des bénéfices pour la conservation ;

Conscients que les communautés locales sont attachées à protéger le foncier et le patrimoine naturel et culturel pour leurs valeurs économiques, spirituelles et intrinsèques; mais que leur engagement quotidien pour la gestion des ressources naturelles n'a pas été suivi par une meilleure participation aux mécanismes de prise de décision ;

Convaincus que les expériences de terrain mises en œuvre par les acteurs locaux ont permis d'atteindre des résultats significatifs, dont la réduction des pressions anthropiques sur les ressources animales, végétales et les habitats dans et hors des aires protégées, la conservation de la biodiversité, l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des aires protégées, l'implication de différents acteurs dans la gestion des zones de conservation ;

Convaincus que ces expériences ont permis d'initier des dynamiques collectives et de tester des démarches et outils visant une meilleure intégration des enjeux de développement et de conservation ;

Préoccupés par les facteurs d'ordre social, économique, institutionnel et légal limitant les impacts attendus de ces initiatives ;

Engagés à contribuer à la mise à l'échelle de ces initiatives en vue d'une adaptation des politiques de conservation aux échelles nationale et régionale ;

Déclarons que :

1. L'amélioration de la gestion et de la gouvernance locale des aires protégées passe par l'implication effective de tous les acteurs et le partage équitable des bénéfices, ce qui nécessite la mise en place des cadres de concertation pour une synergie des actions et la prévention des conflits
2. L'amélioration des conditions de vie des populations riveraines est un impératif qui passe à la fois par le maintien et la valorisation des biens et services éco systémiques, ainsi que le développement d'AGR compatibles avec la conservation
3. La création d'un cadre juridique adéquat pour le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités décentralisées -et aux communautés- permet d'améliorer la gestion des ressources naturelles

4. L'amélioration de la biodiversité et du bien-être des populations passe par la mise en œuvre de mécanismes de financement à long terme au profit des politiques et programmes environnementaux et d'adaptation au changement climatique
5. La connaissance et l'application des lois nationales et des accords internationaux par tous les acteurs permettent de lutter efficacement contre le braconnage, le trafic illicite des espèces fauniques et floristiques et la corruption. Il s'avère indispensable d'adopter et de vulgariser les textes d'application
6. Le développement de synergies transfrontalières contribue à l'amélioration des mécanismes nationaux de gestion des ressources naturelles

Fait à Ouagadougou, le 17 septembre 2015

Les participants

Projet de feuille de route par pays et à niveau régional

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Bénin

- Réaliser l'inventaire des acteurs de la conservation au Bénin et identifier les synergies existantes et potentielles ;
- Poursuivre et encourager la diversification des sources de revenus des populations compatibles aux objectifs de conservation des aires protégées ;
- Conduire un plaidoyer auprès du gouvernement béninois sur l'importance de l'approche éco systémique et de conservation des RN dans le contexte du changement climatique (COP21 ?)
- Vulgariser les principaux textes de lois relatifs à la protection des RN et à la conservation et les promouvoir auprès des populations (émissions radio, tv, spot TV, éducation environnementale) afin de renforcer leur application
- Conduire un plaidoyer auprès du Ministère de l'éducation pour intégrer les aspects environnementaux au sein des curricula de l'éducation nationale

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Burkina

- Conduire un plaidoyer auprès des PTF/Fondations de renforcer les mécanismes de financement dédiés à la gestion des RN en termes de continuité et de pertinence
- Conduire un plaidoyer auprès du MATD pour l'application des décrets de transferts des compétences et des ressources auprès des collectivités locales en matière de gestion des RN
- Afficher des clés de répartition et de redistribution des bénéfices de la conservation clairs et transparents, de façon périodique.
- Promouvoir la faune sauvage
- Promouvoir la filière PFNL (transformation, valorisation, vente, marketing)

Pistes d'opérationnalisation possibles pour la Côte d'Ivoire

- Promouvoir l'approche intégrée de tous les acteurs pour la mise en œuvre de projets construits autour des AGR
- Conduire un plaidoyer auprès du Ministère en charge des questions de décentralisation pour l'application des décrets de transferts des compétences et des ressources auprès des collectivités locales en matière de gestion des RN
- Renforcer les initiatives transfrontalières de gestion des RN

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Ghana

- Vulgariser les principaux textes de lois relatifs à la protection des RN et à la conservation et les promouvoir auprès des populations (émissions radio, tv, spot TV, éducation environnementale) afin de renforcer leur application et leur adoption
- Conduire un plaidoyer auprès des PTF/Fondations de renforcer les mécanismes de financement dédiés à la gestion des RN en termes de continuité et de pertinence (crédits carbone ?)
- Promouvoir des actions de sensibilisation environnementales des populations sur le long terme

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Niger

- Généraliser et promouvoir la pratique de la RNA sur toute l'étendue de la zone girafe
- Vulgariser les principaux textes de lois relatifs à la protection des RN et à la conservation et les promouvoir auprès des populations (émissions radio, tv, spot TV, éducation environnementale) afin de renforcer leur application et leur adoption

- Organiser une campagne de sensibilisation pour le respect des clauses définies dans les conventions locales
- Conduire un plaidoyer auprès du Ministère en charge des questions de décentralisation pour l'application des décrets de transferts des compétences et des ressources auprès des collectivités locales en matière de gestion des RN

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Sénégal

- Promouvoir la mise en œuvre de cadre de concertation pour renforcer la gouvernance des AP

Pistes d'opérationnalisation possibles pour le Togo

- Conduire un plaidoyer auprès des PTF/Fondations de renforcer les mécanismes de financement dédiés à la gestion des RN en termes de continuité et de pertinence (crédits carbone ?)
- Ecrire une note d'intention pour une réforme de la législation foncière
- Vulgariser les principaux textes de lois relatifs à la protection des RN et à la conservation et les promouvoir auprès des populations (émissions radio, tv, spot TV, éducation environnementale) afin de renforcer leur application et leur adoption
- Promouvoir l'approche intégrée de tous les acteurs pour la mise en œuvre de projets construits autour des AGR
- Promouvoir la mise en œuvre de cadre de concertation pour renforcer la gouvernance des AP

Pistes d'opérationnalisation pour les messages régionaux

- Améliorer l'opérationnalisation des dispositifs institutionnels de reconnaissance officielle des initiatives locales de création d'espaces protégés
- Promouvoir les approches inclusives et concertées de gestion et de gouvernance des territoires de conservation à l'échelle locale
- Promouvoir des mécanismes de partage des bénéfices générés de la valorisation des RN en permettant aux acteurs locaux de disposer effectivement et durablement d'une part des recettes générées par les RN (fiscalité locale, collecte des amendes, révision des clés de répartition..)
- Prendre en compte les territoires de conservation dans la planification communale et les politiques d'aménagement du territoire et/ou promouvoir une meilleure prise en compte des acteurs locaux intervenant dans/autour des aires protégées
- Soutenir la mise en réseau et le plaidoyer aux échelles nationale et sous régionale
- Accompagner la mise en place de véritables « filières vertes » dans les domaines des PNFL, et de l'écotourisme par le renforcement des capacités et la labellisation
- Promouvoir la mise en commun des ressources humaines et financières et moyens d'action des acteurs publics (structurer les collaborations entre collectivités locales et services étatiques en charge des questions de développement rural, promouvoir l'intercommunalité, etc.)
- Engager des campagnes nationales de vulgarisation des textes de loi en matière d'environnement et de sensibilisation de la population dans toutes ses composantes
- Encourager la participation/implication des acteurs locaux dans les processus de gestion transfrontalière des RN et définir des mécanismes de concertation des acteurs locaux aux démarches de gestion transfrontalière

Liste des participants au Forum des initiatives locales de conservation et contacts

	NOM	Poste	Institution	Pays	Type participant	Contact mail
1	ALASSANE Issa	CVA	Apida/Kandi	Bénin	Partenaire local	alassaneissa204@yahoo.fr
2	ABUTU Kapori	Registrar	Gonja Traditional Council	Ghana	Partenaire local	
3	ADAMOU Amadou	Maire	Commune de Dantchandou	Niger	Partenaire local	adamouamadou83@yahoo.fr
4	ADAMU Dasaana N.S.	D.C.E	Wa West	Ghana	Partenaire local	bomandiamu@yahoo.com
5	ADJIMA Jules	Directeur Exécutif	LCR	Togo	ONG	julesadjima@gmail.com
6	AGBANDAO Simlia	Président	U-AVGAP de la Kéran	Togo	Partenaire local	
7	Agyare Andrew	Head of the Collaborative Unit - CREMA expert	Wildlife division	Ghana	Décideur relais	akagyare_an@yahoo.com
8	AGYA-YAO Festus	Head of the Collaborative Resource Unit	Mole National Park	Ghana	Partenaire local	fcagya@hotmail.com
9	AKOMEDI Mensah	Chargé de projets	ANCE	Togo	ONG	akomedi@ancetogo.org
10	AMADOU Mamane	Chargé de programme	ATPF	Niger	ONG	Amadwag@yahoo.fr
11	AMADOU Djibo Ali	Deputé/Maire	Maire de Kirtachi	Niger	Partenaire local	admdjibo@yahoo.fr
12	AMADOU Mahamadou	Secrétaire permanent	COFODEP de Kollo	Niger	Partenaire local	adamoumahamadou64@yahoo.fr
13	AMADOU Mamane	Chargé des programmes	ONG ATPF Aménagement des Terroirs et Productions Forestières	Niger	ONG	amadwag@yahoo.fr
14	BACHA Thomas	Chargé de programme PPI	UICN	Cameroun	Animation	thomas.bacha@iucn.org
15	BADOLO Anicet L.	Chargé de logistique	UICN	Régional	Animation	badoloanicet@yahoo.fr
16	BADOLO K. Armel Y.	Appui à l'organisation	UICN	Régional	Animation	badolo.armel@gmail.com
17	BASSIROU BIO Yacoubou	Conseiller technique	GIZ Tanguieta	Bénin	PTF	bio.bassirou@giz.de

18	BAWA Mutari	Linguist	WASIPE TRADITIONAL AREA	Ghana	Partenaire local	djkorongo123@yahoo.com
19	BAYALA/KAMBIRE Clarisse	Haut Commissaire	Province de la Comoé	Burkina Faso	Partenaire local	clarissekambire83@gmail.com
20	BOACHIE-YIADOM Theophilus	Chargé de projets	FoN	Ghana	ONG	info@fonghana.org
21	BOSU Daryl	Project Manager	A ROCHA Ghana	Ghana	ONG	daryl.bosu@arocha.org
22	CHATELAIN Christian	Chef d'équipe/ coordinateur AOC	IRAM/ Consortium ICCA	France	Personne ressource	chri.chatelain@gmail.com
23	COMBARY Yacouba	Président	Union Communale des GVGVF de Fada N'Gourma (UC/GVGF/Fada N'Gourma)	Burkina Faso	Partenaire local	
24	CORBIER/BARTHA UX Constance	Chargée de projets	FFEM	France	PTF	corbierc@yahoo.fr
25	DJATO Bama	Directeur	Direction régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières - DRERF Kara	Togo	Partenaire local	djatobama@yahoo.fr
26	DJIBO Waziri Mariama	Chargée de programme	BAIL	Niger	ONG	mariamdjibwab@yahoo.fr
27	DJIGA Habib Ahmed	Président	Commission droit de l'environnement UICN	Burkina Faso	Personne ressource	hdjiga@yahoo.fr
28	DJINADJA Comla Frederic	Directeur exécutif/Personne ressource	ADHD TOGO	Togo	ONG	fredericdjibaba@yahoo.fr
29	DJONDO Maximin	DE	BEES	Bénin	ONG	bees@hotmail.fr
30	DOSSOU BODJRENOU D. Marie	Chargée de programme	NATURE TROPICALE	Bénin	ONG	mariedossoubodjrenou@yahoo.fr
31	DULAU Caroline	Chargée de programme	ICI	Burkina Faso	Animation	ici@mail-bf.com
32	DZEKOTO Godwin Evenyo	Assistant Programm Manager	A ROCHA Ghana	Ghana	ONG	godwin.dzekoto@aroda.org
33	DZOBOKU Edward	Directeur	ATIDEV Initiatives	Ghana	ONG	edzoboku@yahoo.com
34	EMMENEGGER René	Chargé de communication	AFAUDEB	Burkina Faso	ONG	vene@afaudeb.org

35	ESTEVE Paul	Chargé de mission Programme de Petites Initiatives	Comité Français UICN	France	PTF	paul.esteve@uicn.fr
36	EZRA Ricci	Conseiller technique	ADAP	Suisse	PTF	czra@adap.ch
37	FAUGERE Garance	Chargée d'étude	ICI	Burkina Faso	Animation	ici@mail-bf.com
38	Félicité MANGANG	Chargée de communication	UICN	Régional	Personne ressource	felicite.mangang@iucn.org
39	GARREAU Jean Marc	Coordinateur des Programme	IUCN	Régional	Animation	jean.marc.garean@iucn.org
40	GOKAH Jonathan	Chargé de projets	GWS	Ghana	ONG	gokahjonathan@yahoo.com
41	GOMEZ Penate José	Chef de projets	SOS DAMIOKO	Côte d'Ivoire	ONG	gomezp_jm@hotmail.com
42	HAMIDOU Tahirou	Maire	Commune de N'Gonga	Niger	Partenaire local	
43	HARUNA Eliyasu	Technical advisor	NCRC/WHS	Ghana	ONG	harunaelyaso@yahoo.com
44	HONADIA Clarisse	Chargée de programme	UICN	Burkina Faso	Personne ressource	
45	HONADIA Mamadou	Consultant	Indépendant	Burkina Faso	Animation	m60honadia@gmail.com
46	IDDRISU Abdulai	Secretary	NCRC/WHS	Ghana	Partenaire local	abdulaiiddrisu@yahoo.com
47	IDDRISU Adam Afuli	Assistant registrar	GONGA TRADITIONAL COUNCIL	Ghana	Partenaire local	djkorongo123@yahoo.com
48	KABORE Alexis	Secrétaire executif	AFAUDEB	Burkina Faso	ONG	faudeb@adap.ch
49	KABORE Ibrahima N'Diaye	Chargé de projet	NEBEDAY	Sénégal	ONG	iboukabore@nebeday.org
50	KABORE Omar	Chargé suivi-évaluation	AFAUDEB	Burkina Faso	ONG	omarkabore@yahoo.fr
51	KALAY DJIAN Samuel	Responsable projet	Association KOASSANGA	Burkina Faso	ONG	samuelkalay@yahoo.fr
52	KANE Cheick Tidiane	Corrinateur PAPE	UEMOA	Régional	Décideur relais	ctkane@uemoa.int
53	KARAMA Mamadou	Secrétaire executif	AGEREF/CL	Burkina Faso	ONG	mfkarama@yahoo.fr
54	KIANSI Yantibossi	Secrétaire executif	U-AVIGREF	Bénin	ONG	kyantibossi@yahoo.fr

55	KIDJO Ferdinand Claude	Directeur Technique	CENAGREF	Bénin	Décideur relais	merkod1@yahoo.fr
56	KOLEDZI K. Edem	Responsable technique	ENPRO	Togo	ONG	edemledzi@yahoo.fr
57	KONE Lacina	Chargé de projet	UICN	Niger	Animation	lacina.kone@iucn.org
58	KONE Inza	Directeur	Département Biodiversité et Sécurité Alimentaire	Côte d'Ivoire	Personne ressource	inza.kone@csrs.ci
59	KOUAGO Séraphin B.	Président	U-AVIGREF	Bénin	ONG	
60	KOUTON Meryas	Directeur	Parc national de la Pendjari	Bénin	Partenaire local	meryas.kouton@pendjari.net
61	KPEMOUA Hodabalo	Chargé de projets	AE2D	Togo	ONG	khodabalo@hotmail.fr
62	KPOTOR Komlan	Directeur executif adjoint	AGBO ZEGUE	Togo	ONG	kpotor.komlan@gmail.com
63	KWAME Prosper	Programs Manager	A ROCHA Ghana	Ghana	ONG	antoicus@yahoo.com
64	LAGARDE Karine	Assistante technique	CIDR	Bénin	PTF	karinelagarde.cidr@gmail.com
65	LARATTE Clémentine	Chargé de projet TCAO	UICN	Régional	Animation	clementine.laratte@iucn.org
66	LAWALI Malam Karami	Coordonnateur national	ONG ATPF	Niger	ONG	atpf07@gmail.com
67	MAHAMADOU Adamou	Secrétaire permanent	COFODEP Commission foncière départementale	Niger	Partenaire local	adamoumahamadou64@yahoo.fr
68	MASUMBUKO Bora	Chargé de programme	UICN	Régional	Animation	bora.masumbuko@iucn.org
69	MATHEVON Barbara	Chargée de projets	GRET	France	PTF	mathevon@gret.org
70	MENSAH Cyril	Chargée de projets	ADT-Togo	Togo	ONG	cymens14@yahoo.fr
71	MILLOGO Zossoun	Chargé de projet	AGEREF-HB	Burkina Faso	ONG	millogo.zossoun@gmail.com
72	MORA Malick	Président	APIDA	Bénin	Partenaire local	mora-malick@yahoo.fr
73	NANAGNEMEY N'Guessan	Vice Président	U-AVGAP de l'Oti	Togo	Partenaire local	irdoti@yahoo.fr
74	Nateg Cletus	Head of operations	Wildlife divison	Ghana	Décideur relais	kcnateg@ymail.com
75	NAYABI Limbila	Directeur	Direction régionale de l'Environnement et des	Togo	Partenaire local	nayabilim@yahoo.fr

			Ressources Forestières - DRERF Oti			
76	OEBEZ Horst	Conseiller international	GIZ Tanguieta	Bénin	PTF	horst.oebel@giz.de
77	OKOUMASSOU Kotchikpa	Commandant des Eaux et Forêts	Direction des Ressources Forestières	Togo	Décideur relais	
78	OSEI David	Field Projects Coordinator	WAPCA	Ghana	ONG	david.dosei@gmail.com
79	OUATTARA Karim	Chargé de projet	ACB-CI	Côte d'Ivoire	ONG	kouattara@ymail.com
80	OUATTARA Mamadou	Secrétaire	AGEREF/CL	Burkina Faso	Partenaire local	s/c yayhus@yahoo.fr
81	OUATTARA Yakouba	CEDE	Commune de Niangoloko	Burkina Faso	Partenaire local	s/c yayhus@yahoo.fr
82	OUATTARA Yaya	Chargé d'éducation environnementale	AGEREF/CL	Burkina Faso	ONG	yayhus@yahoo.fr
83	OUIBGA René	Président	ASE	Burkina Faso	ONG	aseldt@yahoo.fr
84	Peigne Alain	Chargé de projets	DUE	Burkina Faso	PTF	Alain.PEIGNE@eeas.europa.eu
85	QUENUM Thomas d'Aquin	Secrétaire	APIDA	Bénin	partenaire local	apida.sp@gmail.com
86	RAMDE Idrissa	Journaliste	SIDWAYA Mobile	Burkina Faso	Presse	idrissdebye@gmail.com
87	SAHGUI N. Paul	Maire	Commune de Tanguieta	Bénin	Partenaire local	
88	SALAÛN Nicolas	Chargé de programme	CF-UICN	France	PTF	nicolas.salaun@uicn.fr
89	SAMBIENI Sorikoua	Maire	Commune de Matéri	Bénin	Partenaire local	sorikoua@yahoo.fr
90	SAMBOU Salatou	Coordinateur pour l'Afrique de l'Ouest	iccaconsortium	Sénégal	Personne ressource	sambousalatou@gmail.com
91	SANA Harouna	Journaliste	RTB Radio	Burkina Faso	Presse	sanaharouna@yahoo.fr
92	SANDOUIDI Zidyon	Technicien en apiculture	CEAS	Burkina Faso	Personne ressource	zsandouisi@gmail.com
93	SANOOGO Moumouni	Service de l'Environnement et de la pêche	ALG	Burkina Faso	ONG	moumounisanogo@yahoo.fr

94	SANON Arsène Alain	Chargé de projet PPI	UICN	Régional	Animation	arsène.sanon@iucn.org
95	SEMDE Barthélemy	Responsable Environnement	IMPULSION	Burkina Faso	ONG	semde.barth@gmail.com
96	SUMANI Abdul Kasim	Chairman	Wechiau Hyyo Sanctuary	Ghana	Partenaire local	
97	TIOMBIANO Darius	Assistant technique	HELVETAS	Burkina Faso	PTF	darius.tiombiano@helvetas.org
98	Traoré Touta Alain	Coordinateur	Tiipaalga	Burkina Faso	ONG	alain.traore@tiipaalga.org
99	VAUQUELIN Zoé	Chargée de programme	ICI	Burkina Faso	Animation	ici@mail-bf.com
100	WASIPEWURA Mumuni	Paramount Chief	WASIPE TRADITIONAL AREA	Ghana	Partenaire local	djkorongo123@yahoo.com
101	Winter Yann de	Conseiller technique	UEMOA	Régional	Décideur relais	jdwinter@uemoa.int
102	WOMBO/NATAMA Aminatou	Présidente	Union Communale des Groupements Villageois PFNL de Diapangou (UC/GVPFNL/Diapangou)	Burkina Faso	Partenaire local	aminatou.natama@yahoo.fr
103	Yacouba SAWADOGO	Expert droit de l'environnement	UICN	Régional	Personne ressource	
104	ZABA Mahamadi	Cadre	SP/CONAD	Burkina Faso	Décideur relais	zabamadhi@yahoo.fr
105	ZONGO Victorine	Journaliste	RADIO SAVANE FM	Burkina Faso	Presse	victorine_zongo@yahoo.fr
106	ZOUGOU N'Guessan Léon	Président	N'Tabet Apicole	Côte d'Ivoire	ONG	ongntabetapicole@yahoo.fr
107	ZUME Cletus	Coordinateur	NORTHCODE	Ghana	ONG	northcodeghana@gmail.com

Discours d'ouverture de Jean-Marc GARREAU

Madame représentant, Chef de Bakoya, Chers partenaires,

Venus de vos communes, de vos chefferies, de vos associations et les unions, de vos ONG, de vos ministères et administrations respectives.

Chers partenaires techniques et financiers

Chères personnes ressources.

Venus de sept pays d'Afrique de l'Ouest

Au nom du directeur régional de l'UICN, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à Ouagadougou au Forum des initiatives locales de conservation en Afrique de l'Ouest.

Pour beaucoup d'entre vous, initiateurs ou simples partenaires, il s'agit de la fin prochaine d'une expérience, avec ses services, ses résultats, ses échecs et ses difficultés. Une expérience enrichissante dans tous les cas qui ont partagé des objectifs communs, des approches qui ont largement prouvé leur efficacité, leur pertinence mais ne sont pas encore suffisamment connues, reconnues, qui ne sont pas non plus abouties, consolidées, aux résultats définitivement acquis.

Nous avons donc bien compris que votre attente est aujourd'hui est de les poursuivre, de les répliquer, des étendre dans d'autres sites, dans d'autres domaines techniques, avec d'autres partenaires. C'est la raison de ce forum qui s'achèvera jeudi en présence d'une gamme de partenaires plus étendues, intervenant à des échelles plus larges, avec plus de moyens, plus d'influents qui sont eux aussi à la recherche de solutions novatrices, efficaces, adaptées aux problèmes des sociétés d'Afrique de l'Ouest.

A travers le processus de capitalisation que vous avez mené ces derniers mois vous avez pris du recul, construit des argumentaires pour présenter vos expériences, monté des produits de communication qui vous serviront ces jours ci et dans les mois qui viennent.

Durant ces deux jours nous allons passer à une nouvelle étape dans le processus de synthèse en préparant des messages adaptés à une rencontre qui ne durera que quelques heures. Des messages qui défendent non pas l'expérience de tel ou tel site, mais l'expérience d'une synthèse de votre expérience.

Dans cette synthèse vous défendez :

- Des approches, des valeurs communes dont vous savez pour les avoir expérimentées qu'elles sont porteuses de progrès, d'avenir pour vos sociétés, pour vos territoires, à l'articulation de développement social, économique et de la conservation de la biodiversité
- Vous défendez une échelle d'intervention qui valorise les compétences, les savoirs faire ; les capacités des acteurs, qui s'inscrivent et valorisent les sociétés humaines qui les mettent en œuvre parce qu'elles sont à leur portée
- Vous défendez des modes de gouvernance inclusifs, souples et équitables.

Ces messages ne défendent pas directement vos intérêts mais ceux des sociétés, des territoires que vous projetez dans l'avenir. C'est en cela qu'on les qualifie de plaidoyer, non pas de lobbying.

Ces messages sont aussi l'expression des valeurs, de la mission et des modes d'action de l'UICN (influence des sociétés pour conserver et valoriser la nature, outils pour la conservation, valorisation de l'équité au bénéfice des sociétés, connaissances, coalition partenariats politiques).